

2017

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

ville de
Nancy,

édito

La gestion saine et rigoureuse des deniers publics est une règle ; elle est encore plus impérative dans le contexte budgétaire qui est le nôtre en cette première moitié de mandat, avec la baisse sur 3 ans de près de 10 millions d'euros des dotations de l'État pour notre collectivité.

La campagne des municipales en 2014 a placé la question des finances publiques au cœur du débat. Ainsi, après un gel des dotations dans la loi de finances de 2013, une diminution de 6 millions d'euros pour la Ville était anticipée sur les trois années suivantes. Or, au lendemain des élections municipales, le Premier Ministre a annoncé le nouveau plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, ce qui a porté la baisse pour la Ville à 10 millions d'euros, représentant 8 % du budget de fonctionnement et équivalant à 25 points de fiscalité. Il était donc nécessaire de réagir rapidement face à cette situation inédite.

Aussi, dès le 2^e trimestre 2014, nous avons engagé une politique de maîtrise de la dette, de maintien du niveau des investissements et de stabilité de la part communale des impôts locaux. Nos engagements ont été tenus !

Nous les avons tenus, souvent, au prix d'arbitrages difficiles, avec les efforts pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre d'un plan d'équilibre et de développement ambitieux, mais quotidiennement aussi par la réorganisation des services de la Ville, par une gestion resserrée des ressources humaines et enfin, par une baisse significative des dépenses à caractère général. Dans tous les cas, avec le souci de l'intérêt supérieur des Nancéiens, dans le respect du dialogue social et selon les objectifs du Projet de Ville « Aillons Nancy, cap sur 2020 ».

Pour autant, si nous clôturons en 2017 un premier cycle de 3 ans consacré à la maîtrise de la dépense publique sans obérer les investissements, nous ne nous berçons pas d'illusions. Quels que soient le résultat de l'élection présidentielle et la composition du prochain Parlement, la dégradation des comptes publics de l'État et l'absence de croissance forte durable imposeront encore aux collectivités des efforts budgétaires conséquents.

Pour celles qui n'auront pas su anticiper, le réveil sera brutal. Fort heureusement, notre souci d'anticipation nous permet aujourd'hui de tenir nos engagements en matière de fiscalité locale. Notre gestion vertueuse et raisonnée autorise un niveau élevé d'investissement et permet même de dégager un complément d'épargne autorisant le développement de nouveaux projets.

Ce rapport d'orientation budgétaire nous porte sur la voie d'un budget 2017 au service de belles ambitions pour Nancy. Au service d'une Ville qui continue à tenir ses engagements, une Ville que nous voulons solidaire et généreuse, une Ville prête à relever tous les défis.

Michel Dufraisse
Adjoint en charge
des Finances



Laurent Hénart
Maire de Nancy
Ancien Ministre



SOMMAIRE

01

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : LE RETOUR À UNE CROISSANCE FORTE DURABLE ET ÉQUILBRÉE N'EST TOUJOURS PAS EN VUE

- 1 • La croissance mondiale modérée et des risques prononcés
- 2 • Une reprise toujours modérée dans la zone Euro
- 3 • En France : croissance faible, embellie sur le déficit de courte durée et courbe du chômage qui tarde à s'inverser

P. 9

P. 11

P. 13

02

UN EFFET DE CISEAU INÉVITABLE POUR LE BLOC COMMUNAL EN FRANCE

- 1 • Recettes de fonctionnement atones et maîtrise du fonctionnement
- 2 • Un repli de l'épargne qui empêche une reprise nette de l'investissement

P. 19

P. 23



03

STABILITÉ FISCALE ET MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT : UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE TOUJOURS CONFORME AUX ENGAGEMENTS

.....

- 1 • Les résultats probants d'une gestion saine des finances de la Ville : P.29
 - A - L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement
 - B - La maîtrise de la masse salariale
 - C - La politique d'investissement et d'endettement
- 2 • La stratégie financière de la Ville de Nancy et le scénario budgétaire 2017 : P.33
 - A - Plan d'équilibre et développement : point d'étape et perspectives 2017
 - B - Le scénario budgétaire 2017 : des engagements tenus, une stratégie cohérente
 - C - La répartition par masse budgétaire
 - D - La répartition des crédits de paiement par politique publique

04

LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

.....

- 1 • Attractivité et Rayonnement P.45
- 2 • Qualité du cadre de vie P.57
- 3 • Épanouissement des familles et accompagnement P.63
- 4 • Gestion durable et responsable de l'administration P.77

01

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : LE RETOUR À UNE CROISSANCE FORTE DURABLE ET ÉQUILIBRÉE N'EST TOUJOURS PAS EN VUE

- 1 • La croissance mondiale modérée et des risques prononcés
- 2 • Une reprise toujours modérée dans la zone Euro
- 3 • En France : croissance faible, embellie sur le déficit de courte durée et courbe du chômage qui tarde à s'inverser

Selon le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale en 2016 devrait rester limitée du fait notamment du ralentissement constaté dans les économies avancées.

Le léger mieux constaté dans les économies des pays émergents doit être analysé avec prudence, en raison notamment des fortes interrogations concernant les impacts du rééquilibrage de l'économie chinoise (de l'exportation et l'investissement vers la consommation et les services).

En ce qui concerne la zone Euro, l'organisation mondiale table sur une croissance modérée en 2016 et un ralentissement en 2017 lié aux répercussions du Brexit.

En France, la situation reste problématique avec une courbe du chômage qui ne semble pas s'infléchir. Le retour du déficit en dessous de 3 % de PIB en 2017 affiché dans le projet de loi de finances est pourtant loin d'être acquis : la croissance sur laquelle ont été basées ces projections risque de ne pas être atteinte et le gouvernement a multiplié hausses des dépenses et baisses d'impôt à l'approche de l'élection présidentielle de 2017.

1

La croissance mondiale modérée et des risques prononcés

**STAGNATION
DE L'ÉCONOMIE
DEPUIS 2008**

**UN
CLIMAT
D'INCERTITUDE**

**UNE
CROISSANCE
FAIBLE**

Dans son dernier rapport sur les perspectives mondiales publié en octobre 2016, le Fonds Monétaire International (FMI) table sur une hausse du PIB mondial à 3,1 % en 2016 et 3,4 % en 2017. Ces prévisions ont été diminuées, depuis janvier de 0,3 % pour 2016 et de 0,2 % pour 2017.

Maurice Obstfeld, conseiller économique au FMI résume la situation ainsi : « *Dans l'ensemble l'économie stagne. Nous avons révisé légèrement à la baisse nos prévisions de croissance pour les pays avancés en 2016, tout en révisant à la hausse les prévisions pour le reste du monde.* »

Le rapport du FMI met en exergue le caractère précaire de la reprise économique depuis la crise financière mondiale de 2008, en particulier dans les pays avancés. Cette stagnation risque d'alimenter les appels au protectionnisme qui pèseraient sur la productivité, la croissance et l'innovation. Ce constat prend une résonance toute particulière au vue du referendum anglais sur le brexit et du résultat de l'élection présidentielle américaine.

L'institution mondiale est donc particulièrement préoccupée par le sort des pays développés où la demande intérieure et l'investissement restent à un niveau insuffisant. Dans ces pays, le FMI

estime que la croissance n'atteindra que 1,6 % en 2016 contre 2,1 % enregistré l'an dernier.

Les prévisions pour les États-Unis sont révisées à la baisse (1,6 % contre 2,2 % prévu en juillet) suite à un premier semestre décevant.

La croissance au Royaume-Uni devrait passer de 2,2 % en 2015 à 1,8 % en 2016 et seulement 1,1 % en 2017 suite aux incertitudes pesant sur les investisseurs à la suite du Brexit.

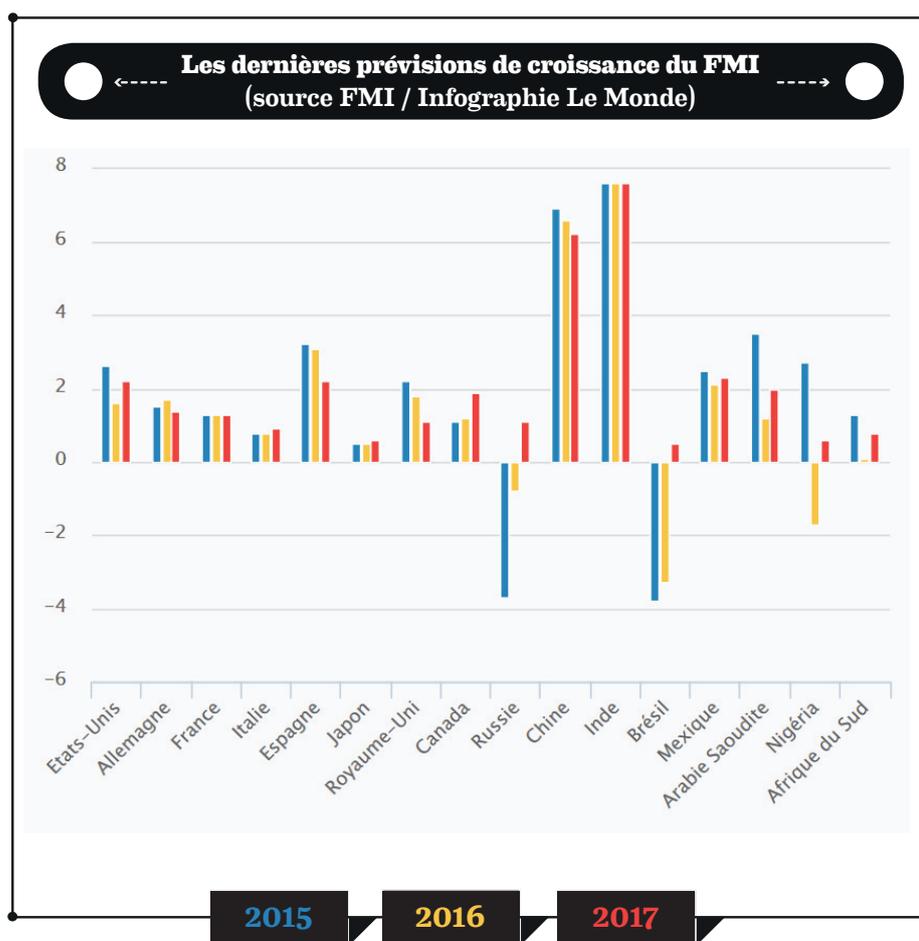
Au Japon, troisième économie mondiale, la croissance devrait rester modérée à 0,5 %. Si le pays du soleil levant peut à court terme profiter d'une politique monétaire accommodante, il souffrira à plus long terme d'une démographie peu favorable.

Si le FMI se montre plus optimiste que l'année passée pour l'économie des pays émergents, il reste néanmoins prudent. Bien que le Brésil et la Russie se rapprochent d'une croissance positive, les incertitudes restent nombreuses. Le rapport souligne ainsi que « *les perspectives de ces pays sont inégales et généralement plus maussades que par le passé* ».

La réorientation de l'économie chinoise de l'investissement et de l'industrie vers la consommation et les services devrait ralentir la croissance à court terme.

On peut également noter les excellentes performances de l'Inde dont le PIB devrait

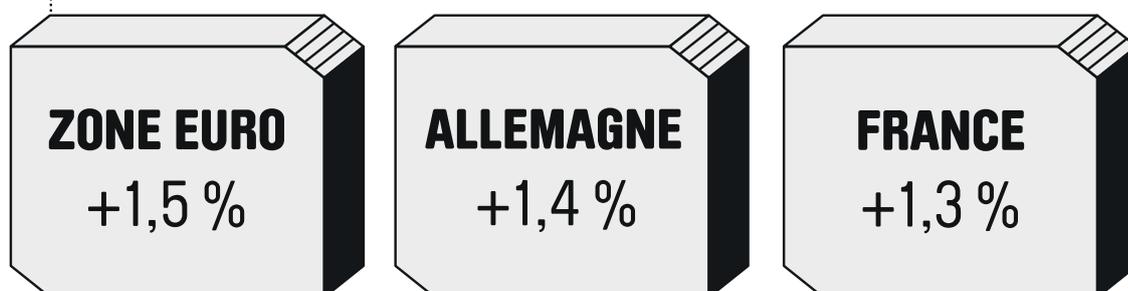
progresser de 7,6 % cette année soit la croissance la plus importante parmi les grands pays du monde.



2

Une reprise toujours modérée pour la zone Euro

LES PRÉVISIONS DE CROISSANCE EN 2017



Selon le même rapport du FMI, on devrait retrouver une croissance modérée dans la zone euro en 2016, qui devrait encore ralentir en 2017, malgré une très légère inflation qui reste cependant bien éloignée des objectifs de la Banque centrale européenne.

Concrètement, le FMI a réévalué légèrement à la hausse sa prévision de croissance pour 2016, qui devrait s'élever à 1,7 %, contre une estimation de 1,6 % en juillet. La croissance devrait ensuite ralentir à 1,5 % en 2017, contre 1,4 % prévu en juillet.

Le FMI analyse la situation : « *Un pétrole bon marché, une expansion budgétaire modérée en 2016 et une politique monétaire accommodante soutiendront la croissance, mais une baisse de la confiance des investisseurs en raison de l'incertitude liée au vote en faveur du Brexit vont peser sur l'activité* ».

L'inflation a enfin repris en 2016 (+0,3 % selon l'organisation mondiale contre un taux quasi-nul en 2015). Cette hausse devrait se poursuivre de façon progressive tout en restant inférieure à l'objectif de 2 % fixé par la Banque Centrale Européenne.

Les raisons de cette reprise qualifiée de molle sont énumérées par l'institution internationale :

« À moyen terme, la croissance de la zone euro pourrait être handicapée par « une démographie défavorable », la dette, le taux de chômage et dans certains cas le secteur bancaire détérioré hérités de la crise, ainsi que par « des contraintes structurelles profondément enracinées » ».

La plupart des 19 pays de la zone euro devraient enregistrer un ralentissement de leur croissance en 2017, selon le FMI, qui table par exemple pour l'Allemagne sur un taux de croissance de 1,7 % en 2016 et 1,4 % en 2017. La France devrait conserver en 2016 et en 2017 le taux de croissance de 1,3 % qui était le sien en 2015.

Enfin, la Grèce devrait renouer avec la croissance en 2016 (+0,1 %) et surtout en 2017 (+2,8 %).

3

En France : croissance faible, embellie de courte durée sur le déficit et courbe du chômage qui tarde à s'inverser

**INCERTITUDE
SUR LE
DÉFICIT PUBLIC**

**UN CHÔMAGE
IMPORTANT**

**TAUX DE PRÉLÈVEMENT
OBLIGATOIRE :
44,6 % DU PIB**

À en croire, les perspectives d'automne de la Commission européenne, rendues publiques le 9 novembre 2016, le déficit public de la France devrait repasser sous la barre des 3 % du PIB pour s'établir à 2,9 % en 2017. Mais « à politique inchangée », le déficit public repassera au-dessus de cette barre imposée dès 2018.

Il semble donc que, malgré les promesses répétées par le Président de la République tout au long du quinquennat, le déficit public de la France ne peut rester durablement sous le plafond des 3 %.

À noter que les prévisions de Bruxelles tablent sur une stabilité du chômage (10 % de la population active en 2016, 9,9 % en 2017) et un accroissement du poids de la dette publique ramené au PIB (96,8 % en 2017 et 97,1 % en 2018).

Fin novembre, le gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2016 de 1,5 % à 1,4 %. Cette dernière apparaît plus conforme aux analyses des principales institutions internationales (FMI, OCDE,...). Si le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), l'organe indépendant chargé d'évaluer la crédibilité des prévisions budgétaires du gouvernement, estime cet objectif atteignable, il est beaucoup plus circonspect sur les perspectives présentées par le gouvernement.

Ainsi, dans son avis relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017 rendu le 24 septembre, le HCFP estime que : « les risques pesant sur les dépenses sont plus importants en 2017 que pour les années précédentes : caractère irréaliste des économies prévues sur l'Unédic, fortes incertitudes sur la réalisation des économies de grande ampleur prévues sur l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), incertitudes également sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales (compte tenu notamment des facteurs d'accélération de la masse salariale), incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique... »

À ces risques s'ajoutent ceux portant sur les prévisions de recettes du fait des hypothèses économiques favorables retenues dans le PLF.

En conséquence, le Haut Conseil estime improbables les réductions des déficits prévues par le PLF pour 2017. Sur la base des informations dont il dispose, il considère comme incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil de 3 points du PIB.

Cet avis a été confirmé par la Haute Commission le 18 novembre tout en précisant que le taux de prélèvement

obligatoire devrait s'établir en 2017 à 44,6 % de PIB, un peu plus que les 44,5 % prévus alors même que la France se classe en deuxième position parmi les pays développés pour le niveau des prélèvements obligatoires en 2014, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Sur le front de l'emploi, il semble que la faiblesse de la croissance ne puisse permettre une inversion franche et durable de la courbe du chômage. Ainsi, après avoir amorcé une légère baisse en début d'année

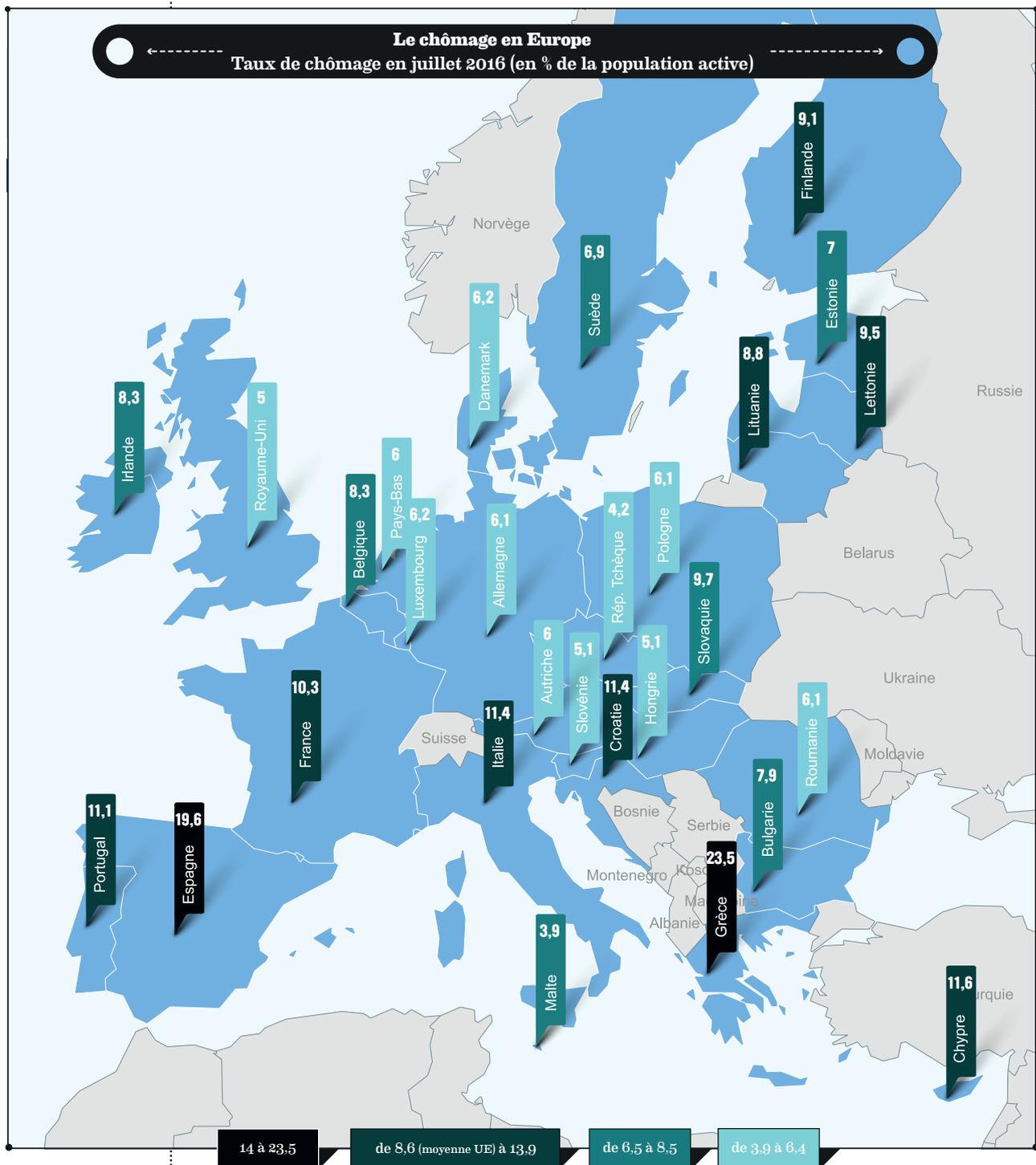
2016, le chômage est reparti à la hausse au 3^e trimestre 2016.

La comparaison avec nos voisins européens est encore moins flatteuse. D'après Eurostat, si le chômage a augmenté en France entre mai 2012 et novembre 2016, il a décri de 8 points en Irlande, 5 points en Espagne, 3 points au Royaume-Uni, 1,7 point au Danemark. L'Allemagne, pourtant au plein-emploi en début de période (5,4 %), a réussi à diminuer son taux de chômage de plus de 1 point.

Dans ce contexte de morosité économique, les collectivités locales ont absorbé pour la troisième année consécutive une diminution de leurs dotations. Parallèlement, de nouvelles dépenses imposées par l'État (augmentation du point d'indice, mise en place des « parcours professionnels, carrières et rémunérations »...)

ont produit leurs premiers effets qui se verront augmenter fortement en 2017.

Dans ces conditions et malgré une maîtrise importante des dépenses de personnel, les collectivités constatent un repli de leur niveau d'épargne handicapant la reprise de l'investissement local.



Source : Eurostat (données corrigées des variations saisonnières), Estonie et Hongrie (juin 2016), Grèce et Royaume-Uni (mai 2016).

02

UN EFFET DE CISEAU INÉVITABLE POUR LE BLOC COMMUNAL EN FRANCE

.....

- 1 • Recettes de fonctionnement atones et maîtrise du fonctionnement
- 2 • Un repli de l'épargne qui empêche une reprise nette de l'investissement

La baisse significative des dotations de l'État en 2014 et 2015 a motivé plusieurs collectivités du bloc communal à activer le levier fiscal. L'augmentation substantielle des recettes de fonctionnement avait permis en 2015 de limiter l'impact sur le niveau d'épargne.

Avec des recettes fiscales moins dynamiques en 2016 le repli de l'épargne devient inévitable alors que celle-ci s'était déjà contractée de 14,1 % entre 2011 et 2014.



1

Recettes de fonctionnement atones et maîtrise du fonctionnement

DOTATION DE L'ÉTAT EN BAISSE

RAS-LE-BOL FISCAL

UNE MAÎTRISE RÉELLE MAIS INSUFFISANTE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales devraient progresser de 0,3 % en 2016 contre 0,9 % en 2015.

	15/14 %	2015e Mds€	16/15 %	2016p Mds€
RECETTES COURANTES (1)	+ 0,9	106,1	+ 0,3	106,4
Recettes fiscales	+ 4,1	64,5	+ 2,8	66,4
Dotations de l'état	- 7,3	25,1	- 8,0	23,1
Autres recettes	+ 2,3	16,4	+ 3,0	16,9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 0,2	89,9	+ 0,8	90,6
Dépenses de personnel	+ 1,7	43,8	+ 1,6	44,5
Autres dépenses de fonctionnement	- 1,1	43,1	+ 0,2	43,2
Intérêts de la dette	- 2,7	2,9	- 2,6	2,8
ÉPARGNE BRUTE (3) = (1) - (2)	+ 5,0	16,2	- 2,7	15,8

	15/14 %	2015e Mds€	16/15 %	2016p Mds€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 11,5	27,1	+ 3,0	27,9
financées par :				
Autofinancement (4) = (3) - (5)	- 20,6	12,6	+ 20,1	15,2
Recettes d'investissement hors emprunts	+ 1,1	14,2	- 1,1	14,0
Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 0,3	-	-1,3
Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 0,3	8,4	+ 16,4	7,0
Remboursements (hors opérations financières)	+ 5,3	8,1	+ 1,8	8,3
Variations du fonds de roulement (5)ent	-	+ 3,6	-	+0,6
ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 1,0	86,4	+ 0,4	86,7

Budget principaux

e = estimations

p = prévisions

Contrairement à 2015, la dynamique des recettes fiscales ne suffit pas à compenser la baisse des dotations de l'État.

LE RYTHME INSOUTENABLE DE BAISSÉ DES DOTATIONS

La baisse des dotations a maintenu son rythme effréné en 2016. Ainsi, le bloc absorberait à nouveau la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) pour 2,1 milliards d'euros (portée à 70 % par les communes), entraînant une baisse des dotations de l'État de 8,0 %. La CRFP du bloc communal représente l'équivalent de 13 % de son épargne brute 2015.

A l'échelle de l'ensemble les collectivités, la dotation globale de fonctionnement (DGF), d'un montant de 33,3 milliards d'euros, vecteur de cette ponction, enregistrant ainsi un recul de 9,2 %. Les compensations d'exonération fiscales d'un montant de 2,4 milliards d'euros, affichent une baisse de plus de 12 %, conséquence de leur rôle de variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers.

Elles servent notamment à financer les hausses consacrées aux dotations de péréquation à destination du bloc communal (+158,5 millions d'euros).

Pour absorber, en partie, cette diminution historique réalisée en totale contradiction avec les engagements électoraux du Président de la République (engagement 54 - Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales garantissant le niveau de dotations à leur niveau actuel), plusieurs grandes villes ont usé du levier fiscal en 2015. Cette situation ne pouvait se reproduire en 2016, étant donné le profond sentiment de « ras-le-bol fiscal » du citoyen contribuable.

Baisse de la diminution des dotations de l'État en 2017 : Une mesure en trompe l'œil ?

À l'occasion du Congrès des Maires en juin dernier, le Président de la République a annoncé la baisse de moitié de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le bloc communal.

L'inscription législative de l'engagement présidentiel de réduction de moitié de la baisse des dotations est opérée au travers de l'article 14 du PLF 2017, lequel fixe le montant d'enveloppe de la DGF pour 2017 à 30,86 milliards d'euros.

Il convient néanmoins de rappeler ce que France Urbaine qualifie de « réforme silencieuse » de la DGF. En 4 ans plus du quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait encore à 41,5 milliards d'euros en 2013) ; et ce, à périmètre fondamentalement inchangé et sans aucun transfert concomitant de fiscalité de l'État aux collectivités.

Cette bonne nouvelle pour les collectivités a été

contrebalancée par une série de mesures présentées dans le PLF 2017 qui auront un impact négatif sur les finances des collectivités locales. Ainsi, la revalorisation des bases, traditionnellement assis sur l'inflation prévisionnelle (0,8 %), est désormais calée sur l'inflation réelle (0,4 %).

Par ailleurs, les collectivités financeront en grande partie les mesures prises dans le cadre du « couac des demi-parts veuve ». Ainsi, France urbaine résume dans une publication de fin octobre, la problématique en ces termes : « *Est-il fondé de faire supporter a posteriori aux collectivités l'impact financier de cette désastreuse séquence législative ?* »

Ce sont bien les 542 M€ correspondant à la transformation de dégrèvements en exonérations (qu'il faut compenser en 2017) qui est à l'origine de la difficulté.

À ce titre, le rappel de la Cour des comptes prend toute sa

saveur :

« l'administration n'a pas été en mesure de préciser à la Cour les critères de choix de l'exonération plutôt que du dégrèvement au regard des objectifs de politique publique qui sont poursuivis ».

Il faut rappeler que France urbaine a toujours défendu le principe selon lequel une exonération décidée par l'État devait, soit donner lieu à dégrèvement, soit être conditionnée par un vote explicite de l'exécutif local.

L'ensemble de ces mesures, ainsi que la fin de l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation, impacteront les recettes de la Ville dans des proportions qui annihilent en grande partie « la réduction de la diminution » des dotations de l'État. Il n'y aura donc pas le temps de respiration escompté pour les finances de la Ville. Reste à connaître l'impact de la réforme de la péréquation sur la Dotation de Solidarité Urbaine de la Ville aujourd'hui impossible à chiffrer avec exactitude.

DES RECETTES FISCALES MOINS DYNAMIQUES

Les recettes fiscales seraient en hausse de 2,8 % en 2016, après une augmentation de 4,1 % en 2015.

La fiscalité économique (perçue à 88 % par les groupements)

afficherait une faible dynamique par rapport à 2015. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne progresserait que de 1,4 % contre +4,5 % en 2015, et la cotisation foncière des entreprises de +2,5 %, après +3,7 %.

En ce qui concerne cette dernière, elle évoluerait sous l'effet conjugué de bases et de taux moins dynamiques, comme la taxe d'habitation et les taxes foncières, qui subiraient, en plus, le contrecoup de la réforme de la fiscalité des personnes de condition modeste. Ces dernières ont été, en 2015, intégrées dans les bases de TH (alors qu'auparavant elles faisaient l'objet d'une exonération) augmentant de fait le produit perçu par le bloc communal. L'évolution des bases en 2016 subit le contrecoup de cette hausse exceptionnelle de 2015 et les personnes de condition modeste sortent de l'assiette pour revenir sur le régime antérieur (exonérations).

La hausse des taux d'imposition serait en moyenne de 0,9 %, contre +1,2 % en 2015. Cette utilisation du levier fiscal est plutôt moins prononcée que celle observée en 3^e année de mandat sur les cycles précédents (+1,6 % en 2003 et 1,7 % en 2010). Cette modération reflète la difficulté rencontrée par les élus, depuis la suppression de la taxe professionnelle, d'augmenter une pression fiscale qui porte davantage sur les ménages.

Pour rappel, si la Ville de Nancy avait fait le choix de la fiscalité, elle aurait dû augmenter ses taux de 25 % pour compenser l'impact des baisses de dotations.

UNE RÉELLE MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT QUI RESTE INSUFFISANTE

Les dépenses de fonctionnement ont stagné en 2015. On constate un coup de frein très net (+2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014) qui s'observe sur tous les postes de dépenses et pour tous les niveaux de collectivités.

L'effort particulièrement soutenu sur les achats et les subventions versées (en baisse respectivement de -1,8 % et -1,9 % pour les seules communes).

En 2016, cette maîtrise devrait se poursuivre mais dans des proportions toutefois moins marquées, certaines économies réalisées en 2015 n'étant pas reconductibles.

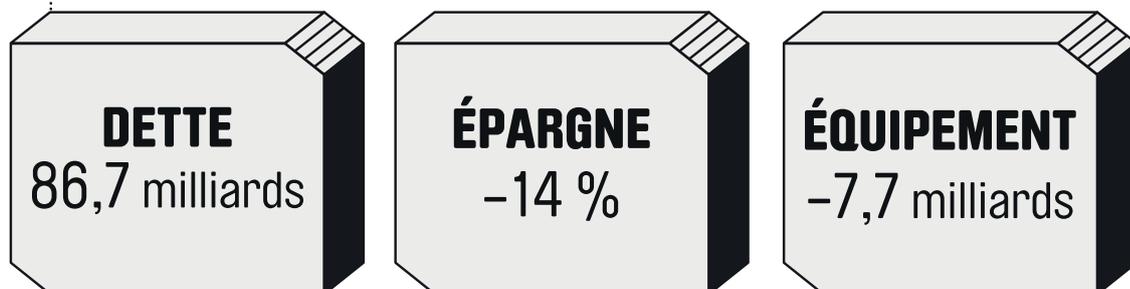
Les dépenses de personnel devraient quant à elles accuser une légère décélération (+1,6 % après +1,7 %). Les effectifs évolueraient peu et les mesures gouvernementales décidées en 2016 (revalorisation du point fonction publique et mise en place des PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations ») n'auront un impact sensible que sur les budgets 2017.

Les intérêts de la dette diminueraient de 2,6 % sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.

2

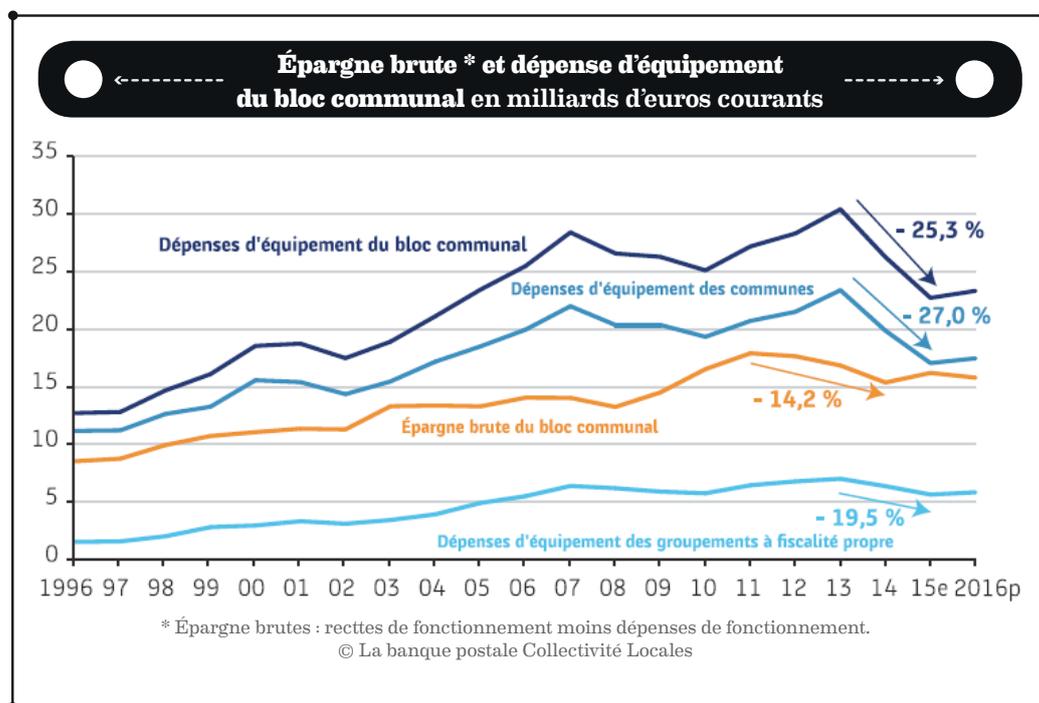
Une diminution de l'épargne qui empêche une reprise nette de l'investissement

SITUATION DU BLOC COMMUNAL EN 2016



L'effet de ciseau, conséquence logique de l'évolution des agrégats financiers présentés ci-dessus, implique une diminution de l'épargne brute du bloc communal de l'ordre de 2,7 %.

La timide reprise en 2015, à la faveur de recettes fiscales bien orientées, n'était donc que conjoncturelle (ce solde s'était déjà contracté trois années de suite de -4,2 % en cumul entre 2011 et 2014).



Pour 2017, dans un contexte des recettes de fonctionnement peu dynamique, la décélération des dépenses de fonctionnement impactées par les mesures gouvernementales décidées en 2016 (PPCR, revalorisation du point,...) devrait être insuffisamment marquée pour permettre la stabilisation de l'épargne brute.

La diminution du niveau d'épargne impacte directement les dépenses d'investissement du bloc communal. Entre 2013 et 2015, les dépenses d'équipement ont diminué d'un quart en volume (-25,3 %, soit 7,7 milliards d'euros en moins).

Cette baisse, bien que traditionnelle dans le cycle électoral, a été d'une ampleur inédite, aussi bien pour les communes (-27 %) que pour les groupements à fiscalité propre (-19,5 %).

En 2016, une légère reprise peut être anticipée à hauteur de 2,7 %, soit une évolution plutôt faible comparée aux cycles précédents. Les dépenses d'équipement du bloc communal resteraient sur un niveau très faible (23,3 milliards d'euros). Il faut remonter à 2010 pour constater un niveau comparable en euros courants pour les groupements (5,9 milliards d'euros) et à 2004 pour les communes (17,5 milliards d'euros). Les mesures gouvernementales de soutien à l'investissement public (150 millions d'euros sur 2016 sur une enveloppe d'1 milliard d'euros d'ici 2020) se révèlent donc insuffisantes pour contrer les effets désastreux de baisse des dotations.

Comme le souligne Serge Bayard, Président de La Banque Postale Collectivités Locales, « si cette stabilisation devait se confirmer, elle résulterait des bons résultats observés en 2015 mais ne garantirait pas une reprise pour la fin des mandats municipaux et intercommunaux. Le redémarrage dépendra principalement des perspectives sur les équilibres financiers individuels des collectivités ».

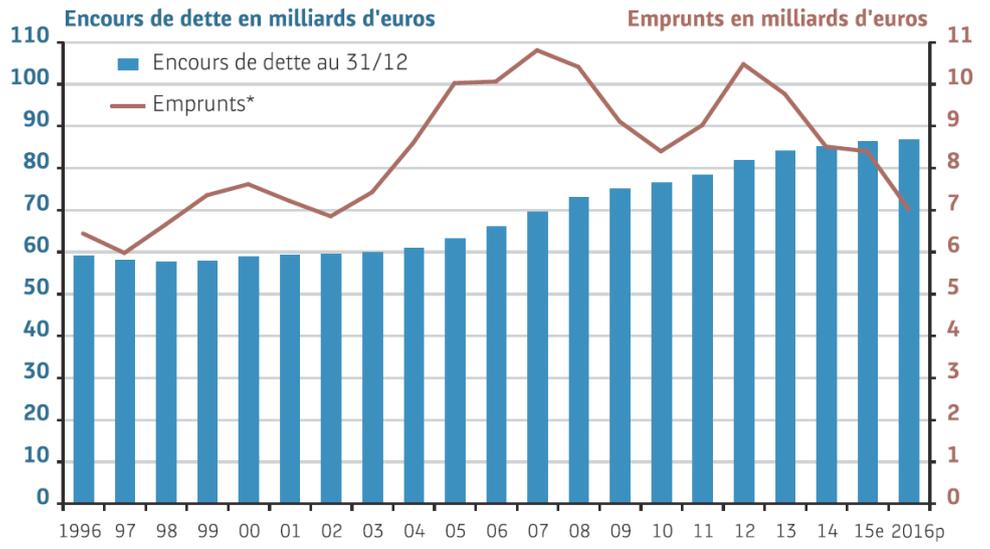
Cette problématique de l'investissement a un impact non négligeable sur l'économie en général et sur le secteur des travaux publics en particulier qui dépend à 70 % de la commande publique.

Les chiffres présentés en novembre dernier par la fédération nationale des travaux publics sont alarmants : ce secteur a vu son chiffre d'affaires se contracter d'un quart depuis 2008, provoquant la perte de 30 000 emplois.

En ce qui concerne les investissements, le bloc communal devrait donc se désendetter. L'encours de dette devrait alors atteindre 86,7 milliards d'euros fin 2016. Toutefois, les collectivités pourraient être amenées à mobiliser des volumes d'emprunts supplémentaires compte tenu de leur coût historiquement bas.

¹ L'épargne brute est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements.

←----- **Encours de dette et emprunts du bloc communal** -----→



* Le niveau des emprunts peut être perturbé par des mouvements de gestion active de la dette non détectés
© La banque postale Collectivité Locales

03

STABILITÉ FISCALE ET MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT : UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE TOUJOURS CONFORME AUX ENGAGEMENTS

-
- 1 • Les résultats probants d'une gestion saine des finances de la Ville :
 - A - L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement
 - B - La maîtrise de la masse salariale
 - C - La politique d'investissement et d'endettement
 - 2 • La stratégie financière de la Ville de Nancy et le scénario budgétaire 2017 :
 - A - Plan d'équilibre et développement : point d'étape et perspectives 2017
 - B - Le scénario budgétaire 2017 : des engagements tenus, une stratégie cohérente
 - C - La répartition par masse budgétaire
 - D - La répartition des crédits de paiement par politique publique

La stratégie financière de la Ville de Nancy reste conforme aux objectifs présentés, à l'occasion du vote du Budget primitif 2015, dans le plan d'équilibre et de développement 2014-2020.

Elle peut se résumer ainsi : générer les 10 M€ d'économies nécessaires au maintien de l'équilibre financier de la ville et de son investissement, non pas en activant le levier fiscal (ce qui représenterait une augmentation de 25 %) mais en déployant un ensemble cohérent de mesures de rendement et d'économies.

←----- Les points forts du budget 2017 -----→

**PAS D'AUGMENTATION
DE LA
FISCALITÉ
POUR LA 6^e ANNÉE
CONSÉCUTIVE**

**DETTE
MAÎTRISÉE**

**INVESTISSEMENTS
PRÉSERVÉS**

Le budget 2017 restera, comme depuis le début du mandat, en parfaite adéquation avec la feuille de route de l'équipe municipale...

- Maîtrise du fonctionnement
- Une dette stable ou en diminution
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Un niveau d'investissement préservé

...malgré un contexte qui n'a jamais été aussi difficile :

- De nombreuses mesures nationales à intégrer dans l'équilibre budgétaire : PPCR, augmentation de la valeur du point, augmentation des charges patronales, bases fiscales actualisées sur la base de l'inflation réelle, exonération des demi-parts veuves prise en charge par les collectivités...

- Des mesures nécessaires pour une politique de sécurité responsable : armement de la police municipale, programme de sécurisation des bâtiments, recrutement de policier municipaux, encadrement accru des manifestations

Dans toutes ses dimensions (niveau d'épargne, stock de dette, enveloppe d'investissement et taux de fiscalité), le budget 2017 reste conforme aux perspectives développées au début du mandat dans le Projet de Ville.

L'importance et la nécessité du Plan d'Équilibre et de Développement se voient ainsi largement confortées.

En effet, il a permis de faire face à une situation encore bien plus complexe qu'escomptée au moment de son élaboration.

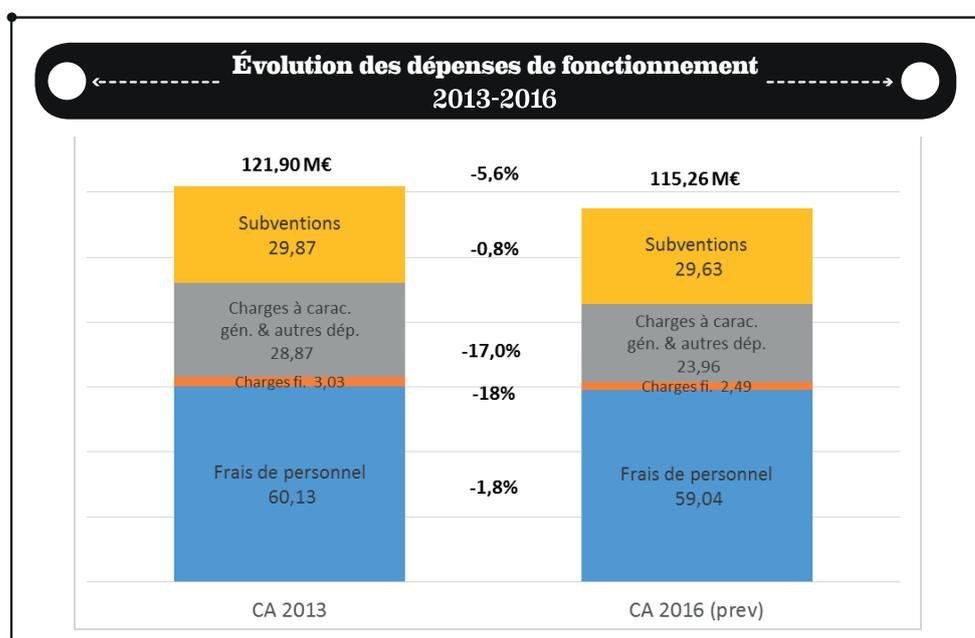
1

Les résultats probants d'une gestion saine des finances de la Ville

A

L'ÉVOLUTION ET LA STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

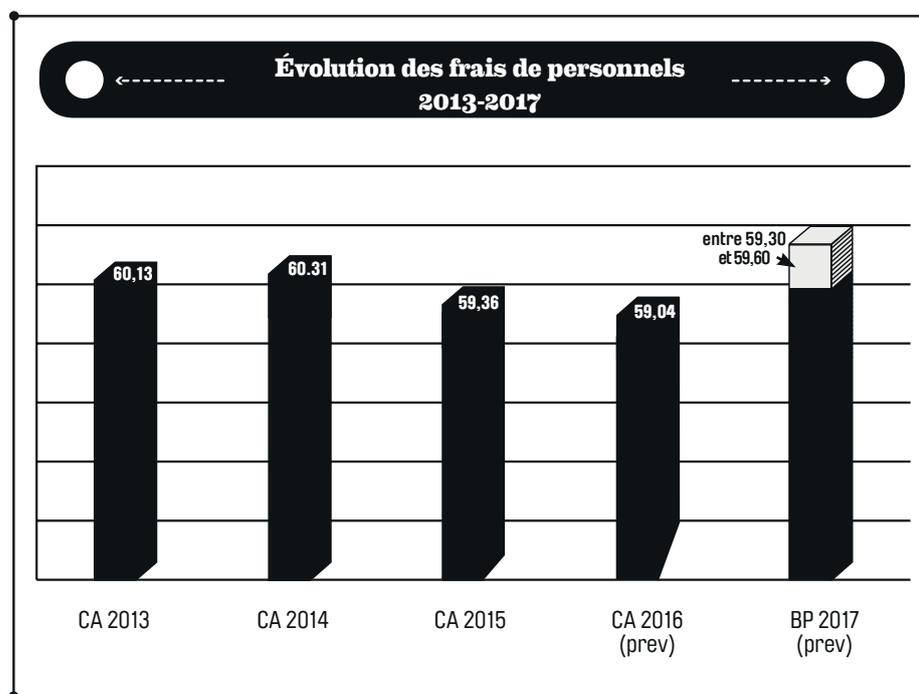
Depuis le début du mandat, la Ville de Nancy a largement maîtrisé ses dépenses réelles de fonctionnement :



Globalement, la Ville de Nancy a diminué entre 2013 et 2016 ses dépenses de fonctionnement de 5,6 % avec un effort tout particulier sur ses charges à caractère général qui diminuent de 17 %.

B ▶ LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Conformément aux exigences de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur l'évolution et la structure des dépenses de personnel ainsi que sur le temps de travail.

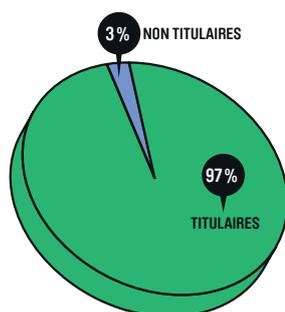


La maîtrise des dépenses de personnel est conforme aux orientations du plan d'équilibre et de développement qui prévoit notamment une diminution de 85 postes et la réduction de 0,700 M€ du coût des heures supplémentaires à l'horizon 2017.

Jusqu'ici, la Ville avait absorbé l'ensemble des mesures nationales de hausse de cotisations, d'augmentation de la valeur du point et de revalorisation de grilles.

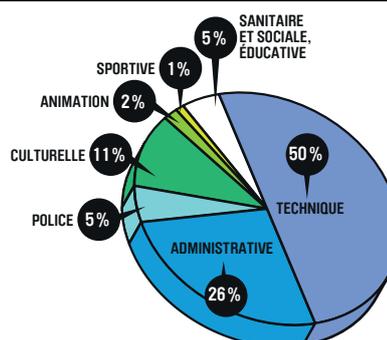
La deuxième phase d'augmentation de la valeur du point et surtout la mise en œuvre des PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations » ne pourront être absorbées qu'en partie, ce qui suppose une légère augmentation de la masse salariale en 2017.

Structure de l'effectif permanent novembre 2016

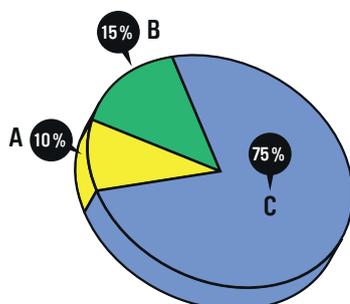


L'effectif permanent était constitué de 97 % de titulaires en novembre 2016, soit 1 % de plus que l'année dernière.

Structure de l'effectif permanent par filière - novembre 2016



La filière technique représente à elle seule plus de la moitié de l'effectif permanent. La filière administrative concentre le quart des agents.



Structure de l'effectif permanent par catégorie - novembre 2016

Les agents de catégorie C représentent les trois quart de l'effectif permanent, contre 15 % pour les agents de catégorie B et 10 % pour les agents de catégorie A.

Un nouveau règlement du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2016 a été adopté par le Conseil Municipal en novembre 2015. Il précise notamment que conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000, le temps de travail des agents de la Ville de Nancy est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures.

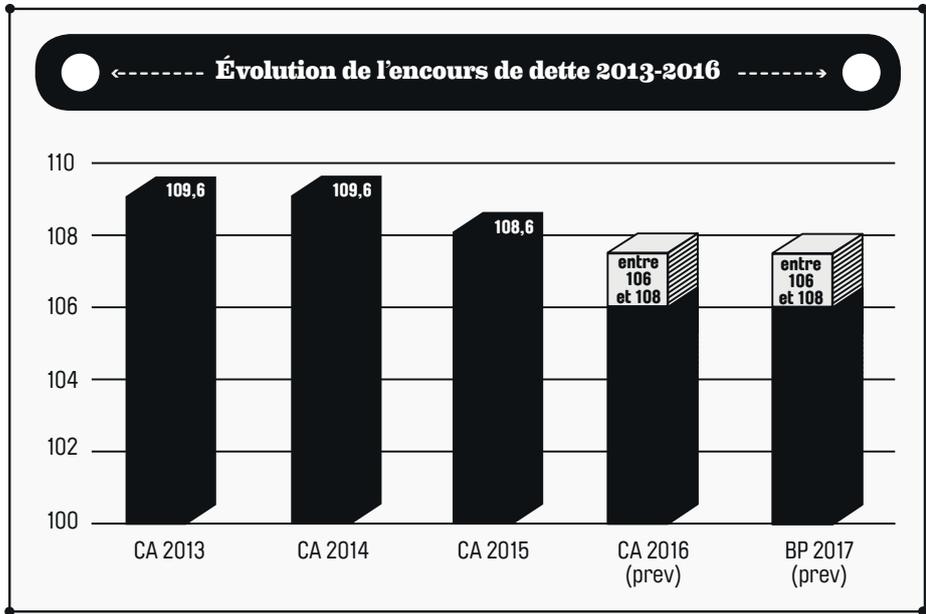
L'année 2016 a été l'occasion de revoir l'ensemble des règlements de service pour s'assurer que l'ensemble des cycles de travail est en adéquation avec la nécessaire continuité du service public.

C ▶ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET D'ENDETTEMENT

Fidèle à la stratégie financière élaborée depuis 2014, La Ville de Nancy souhaite conduire une politique d'investissement ambitieuse de plus de 100 M€ sur le mandat. C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a voté par délibération du 13 avril 2015 la création d'autorisations de programme pour afficher le niveau de mobilisation des crédits d'investissement sur une période de 6 ans. Depuis, elles font chaque

année l'objet d'ajustements pour tenir compte des calendriers de mise en œuvre de certaines opérations.

En 2015, la maîtrise de la section de fonctionnement a permis de mener à bien cette politique d'investissement tout en réduisant le stock de dette de la Ville d'1 M€. Ce stock de dette pourrait diminuer au CA 2016 et pour rester stable au BP 2017.



Ce résultat n'a été possible que par la mise en œuvre du Plan d'Équilibre et de Développement qui s'est avéré indispensable pour assurer la stabilité fiscale dans un contexte de baisse historique des dotations de l'État.

2

La stratégie financière de la Ville de Nancy et le scénario budgétaire 2017

A ▶

PLAN D'ÉQUILIBRE ET DÉVELOPPEMENT : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES 2017

Le plan d'équilibre et de développement, présenté au conseil municipal le 13 avril 2015, constitue la pierre angulaire de la stratégie budgétaire de la Ville. L'objectif est de proposer des mesures d'économies à hauteur des 10M€ de baisse des dotations d'État pour conserver les marges de manœuvre essentielles au maintien de l'investissement. Aux deux tiers de la mise en œuvre de ce plan, il est proposé de faire un bilan des actions menées.

UN MAILLAGE TERRITORIAL ADAPTÉ AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les principales actions visant à optimiser le périmètre du service public ont été menées dès 2015. Chaque mesure s'est accompagnée d'actions volontaristes pour améliorer et faciliter la vie des nancéiens.

Ainsi, pour maintenir un lien de proximité avec les Nancéiens malgré la fermeture des mairies de quartier les moins fréquentées en 2015, le nouveau site internet de la Ville a été mis en ligne en décembre. Chaque Nancéien a désormais accès, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à plus de 70 téléservices.

La réflexion autour du patrimoine scolaire, qui a conduit au regroupement de trois établissements, s'est également accompagnée d'une enveloppe d'investissement de plus de 2 millions d'euros par an. Au titre de l'année 2017,

cette somme devrait même être portée à 2,9 millions d'euros pour assurer un important programme de sécurisation des bâtiments.

L'ACTION DE LA VILLE RECENTRÉE SUR SES COMPÉTENCES

Dès 2015, il a été mis fin aux prestations de fossoyage par les agents municipaux dans les cimetières. Depuis cette même année, la Ville n'assure plus la pose des panneaux de déménagement pour le compte des entreprises privées. Ces décisions ont permis de dégager des marges de manœuvre en termes de capacité de travail.

En 2016, l'auberge de jeunesse de Rémicourt a fermé ses portes. Le produit de la vente du bâtiment devrait permettre d'accroître le volume d'investissement de la Ville sans augmenter le recours à l'emprunt.

En 2017, la réflexion sur l'optimisation des manifestations devra entrer dans sa phase opérationnelle pour permettre à la fois, de maîtriser la mobilisation des services municipaux, mais surtout de prioriser les besoins en sécurité dans le contexte d'attentats qui perdure.

UN NOUVEL ÉQUILIBRE DANS LA RELATION USAGERS- CONTRIBUABLES

La Ville de Nancy a débuté le nécessaire ajustement de l'équilibre entre usagers et contribuables au bénéfice de ces derniers. Conformément au taux directeur affiché dans le plan d'équilibre, deux délibérations tarifaires ont été adoptées en juin 2015 et en juin 2016 avec une augmentation des tarifs de l'ordre de 5 %. La délibération tarifaire annuelle de 2017 devrait proposer une évolution identique.

En matière de stationnement, la Ville a poursuivi en 2016, conformément aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'extension de l'offre de stationnement payant afin de restaurer un niveau de rotation acceptable et d'inciter les automobilistes « pendulaires » à stationner de préférence dans les parkings relais. L'offre de stationnement « résidents » s'avère être de plus en plus plébiscitée.

RÉNOVER LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Les efforts de gestion sans précédent consentis par la Ville ont été partagés avec ses principaux satellites. Seule la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale progressera de manière régulière.

Depuis 2015, l'Opéra, Nancy Tourisme, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéenne et les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique ont vu une baisse de leur niveau de subvention.

2016 est également la première année pleine de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme qui apporte entièrement satisfaction aux communes de l'agglomération.

En 2015, la participation de la Ville au groupement de commande du Grand Nancy sur la fourniture de gaz s'est soldée par une économie de 14 % sur 2 ans. Le marché relancé en 2017 devrait permettre d'engranger 10 % d'économies supplémentaires.

En 2016, ces modalités d'achat ont étendu à l'électricité dans le cadre de la fin des tarifs réglementés avec des gains de l'ordre de 10 %.

LE PATRIMOINE DE LA VILLE : UN LEVIER D'ÉCONOMIES

Les premières actions relatives à la gestion du patrimoine communal ont également été menées.

Le plan pluriannuel d'investissement, dont le volet financier fait l'objet d'autorisation de programme voté en avril dernier, prend par ailleurs en compte un certain nombre d'opérations visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments les plus énergivores.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a travaillé pour le compte de la Ville en 2016, pour permettre d'affiner la stratégie à moyen terme de la Ville dans sa recherche d'économies dans le secteur énergétique. Les conclusions complètes de cette étude devraient être rendues dès le début d'année 2017.

En ce qui concerne la gestion active du patrimoine, l'importante réflexion menée au cours des deux dernières années afin de déterminer pour chaque bâtiment l'option à retenir (occupation, cession ou location) permet à la Ville de disposer d'une vision exhaustive et prospective de l'évolution de son patrimoine bâti.

UNE ORGANISATION RATIONALISÉE AU SERVICE DES NANCÉIENS

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la diminution de 10% des frais de fonctionnement des élus (indemnités, protocole, communication) a été pérennisée en 2015 et 2016. Ce sera encore le cas en 2017.

Le parc de véhicules légers de la ville a été diminué d'un tiers en 2016. Une quinzaine de véhicules électriques ont été achetés. En contrepartie une quarantaine de véhicules ont été réformés. Le parc est désormais mutualisé et l'ensemble des agents ont accès à des véhicules plus propres et plus récents.

L'effort des agents de la Ville est également important. Ainsi, sur la masse salariale, l'économie générée entre le BP 2014 et le BP 2017 devrait être de l'ordre de 1 M€ malgré une importante réforme de la catégorie C, les augmentations de la valeur du point, les différentes augmentations de charges sociales et patronales et enfin la mise en œuvre du PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Ce résultat est le fruit de la politique de remplacement non systématique suite notamment aux fermetures d'équipements et réduction

d'interventions. Globalement, la réduction du nombre de postes et des heures supplémentaires est conforme au plan d'équilibre. Sur ce dernier point, il est à noter que les règlements du temps de travail de chaque service ont été actualisés dans le courant de l'année 2016.

L'INTERNALISATION DES PRESTATIONS

Dès 2015, une équipe a été constituée au sein de la direction logistique –moyens techniques pour assurer directement les prestations de signalisation temporaire et limiter ainsi le recours payant aux équipes de voirie du Grand Nancy. Cette équipe est montée en charge au cours de l'année 2016 pour assurer l'intégralité des prestations hors grands évènements.

L'année 2016 a été l'occasion pour la Ville de reprendre en gestion directe le parking Vaudémont dont l'exploitation était jusqu'alors assurée dans le cadre d'une délégation de service public. En 2017, cette internalisation s'étendra au parking Stanislas et au stationnement sur voirie à la faveur des échéances de concession.

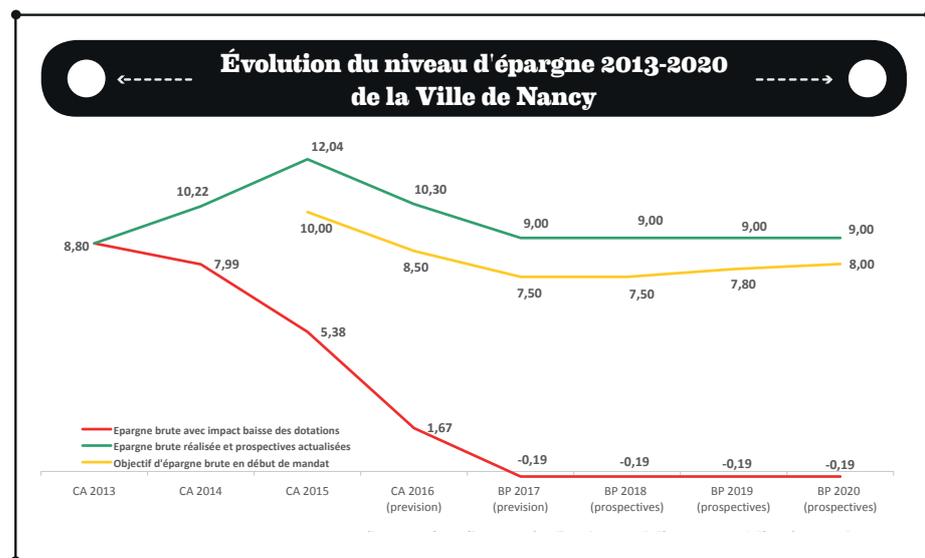
B**LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2017 :
DES ENGAGEMENTS TENUS, UNE STRATÉGIE
COHÉRENTE****UN NIVEAU D'ÉPARGNE
CONFORME AUX
PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES**

L'impact attendu de la baisse des dotations d'État sur le budget de la Ville de Nancy dépassait le montant de son épargne brute de 2013. La baisse estimée est de l'ordre de 10 M€ entre 2013 et 2017, alors que l'épargne brute au compte administratif 2013 était de 8,8 M€.

La mise en œuvre du plan d'équilibre a permis de dégager aux CA 2014, 2015 et 2016 un niveau d'épargne supérieur à 10 M€. Ce niveau est largement au-dessus de l'objectif fixé en début de mandat. Cette première étape est indispensable dans la stratégie budgétaire de la Ville sur le mandat. Cela étant et malgré la mise en œuvre du plan d'équilibre,

l'épargne brute connaîtra au BP 2017, conformément aux prospectives, une diminution tendancielle pour atteindre un montant compris entre 8,5 M€ et 9 M€. Il est envisagé de tout mettre en œuvre pour la rehausser à 9 M€ entre 2018 et 2020.

Ce niveau d'épargne en 2017 reste cependant plus important que prévu. Dans les premières prospectives présentées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire de 2015, il était envisagé un niveau d'épargne de 7,5 M€. Il s'agit donc d'un réel tour de force, dans la mesure où la Ville supporte des charges qui n'avaient pas pu être anticipées notamment sur la masse salariale et sur la fiscalité exonérée.



L'objectif en fin de mandat dépend assez largement des décisions de l'État après les élections présidentielles. Il conviendra donc d'actualiser les perspectives de la Ville dès que les mesures nationales seront connues.

2013, que l'effet de la valorisation des bases votée en loi de finances, correspondant à l'inflation réelle. Le taux d'actualisation retenu dans le Projet de Loi de Finances 2017 est de +0,4% pour 2017.

DES TAUX DE FISCALITÉ STABLES

Consciente de la situation de ras-le-bol fiscal que subissent les français, l'équipe municipale s'est engagée, à environnement financier constant, sur la stabilité des taux d'imposition.

Ainsi les Nancéiens ne subiront, pour la part Ville, comme depuis

LE MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement sur la période 2015-2020 a fait l'objet d'une actualisation suite au vote du Conseil municipal en mars dernier de l'ajustement des autorisations de programme.

Dans le détail, la répartition des masses budgétaires est la suivante :

Intitulé de l'AP	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 18-20
Développement éco et insertion pro	0,05	-0,01	0,04	0,00	0,01	0,01	0,02
Commerce	0,43	-0,04	0,39	0,06	0,14	0,05	0,15
Culture	8,47	1,15	9,62	2,06	2,22	2,32	3,01
Musée Lorrain	30,32	-2,02	28,31	0,97	2,85	1,43	23,06
Tourisme et valorisation du patrimoine	4,73	1,26	5,99	2,29	1,42	0,59	1,68
Sécurité et libertés publiques	0,81	-0,09	0,73	0,05	0,21	0,12	0,35
Cadre de vie, nature et espaces verts	10,74	3,04	13,79	2,08	3,04	4,05	4,61
Stationnement	1,20	0,03	1,23	0,03	0,79	0,25	0,15
Logement	1,54	0,14	1,68	0,35	0,57	0,31	0,44
Éducation	12,59	0,02	12,61	2,18	2,38	2,47	5,58
Cohésion sociale et santé	2,94	0,07	3,01	0,06	0,59	0,59	1,76
Jeunesse, sports et loisirs	7,02	-0,29	6,72	1,25	1,23	0,38	3,86
Administration exemplaire	14,57	1,23	15,81	1,81	4,49	2,89	6,61
Gouvernance et participation	2,05	0,97	3,02	0,03	0,42	1,73	0,85
Total	97,45	5,48	102,92	13,23	20,37	17,19	52,14

Ces dernières qui représentent un volume budgétaire total de l'ordre de 100 M€ de 2015 à 2020 feront l'objet d'une révision annuelle à l'occasion

du vote du BP 2017 pour prendre en compte les opérations qui n'ont pas pu être anticipées dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

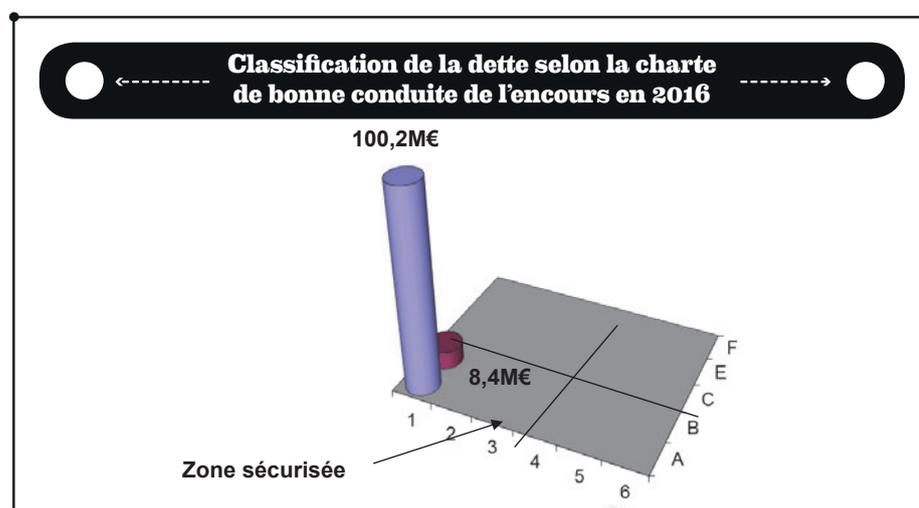
UNE DETTE CONTENUE ET SÉCURISÉE

L'objectif reste, pour 2017, d'assurer le financement du programme d'investissement tout en contenant la dette à un niveau proche de son niveau actuel.

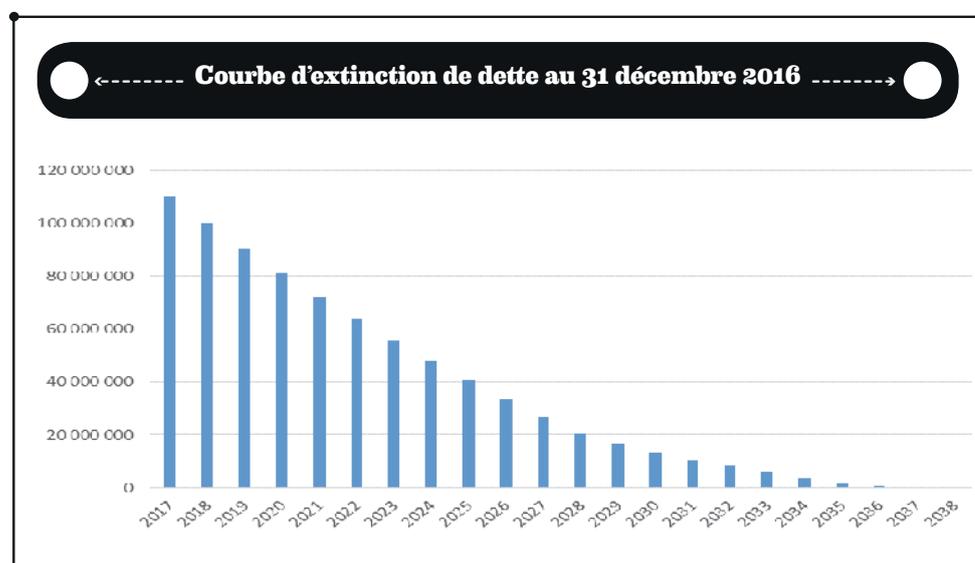
Sa structure sera maintenue afin d'optimiser les coûts sans prendre

de risque, avec des emprunts conformes aux pratiques normales des marchés financiers et à la charte de bonne conduite.

En anticipant les résultats du CA 2016, l'encours pourrait diminuer tout en étant intégralement classé en zone sécurisée selon la charte de bonne conduite officielle (1A et 1B).



Le profil d'amortissement de dette est classique et se déroule selon le schéma suivant :



C**LA RÉPARTITION PAR MASSE BUDGÉTAIRE****LE BUDGET 2017 PAR NATURE**

Le budget primitif 2017 devrait être légèrement supérieur à 140 M€ (hors réaménagement de dette et avance de trésorerie au CCAS), dont 25 M€ à 28 M€ au titre de la section d'investissement (remboursement du capital de la dette compris) et autour de 115 M€ pour la section de fonctionnement.

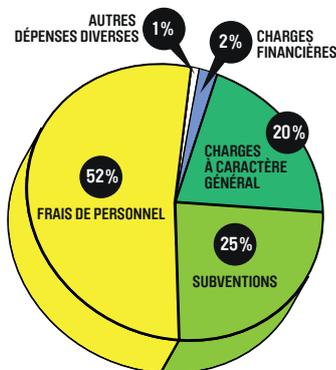
Les dépenses d'équipement seront comprises entre 15 et 17 M€, auxquelles s'ajouteront 9,9 M€ de remboursement du capital de la dette. Pour financer cette section, la Ville pourra compter sur le FCTVA, les cessions, les subventions à recevoir, et l'emprunt.

En section de fonctionnement, les frais de personnel devraient légèrement augmenter pour prendre

en compte les mesures nationales déjà évoquées pour atteindre un montant compris entre 59,3 M€ et 59,6 M€. Ils représenteront un peu plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

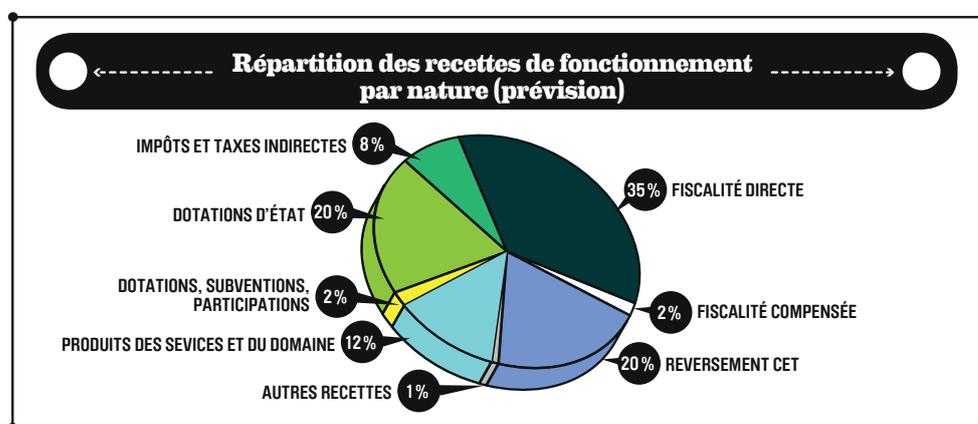
Le poste des subventions devrait diminuer suite au transfert à la Métropole du Grand Nancy de Nancy Tourisme (neutralisé par ailleurs par une baisse de l'attribution de compensation à due concurrence). La subvention au Centre Communal d'Action Sociale devrait bénéficier comme l'année dernière d'une légère augmentation. Les frais financiers afficheront a priori une diminution par rapport aux prévisions du BP 2016, en raison de l'abaissement du taux moyen de la Ville.

Répartition par nature des principaux postes budgétaires se présentera ainsi (prévision) :



Concernant les recettes, les principaux postes budgétaires, hors reprise du résultat, sont la fiscalité directe, qui représente plus du tiers des ressources courantes, les dotations d'État qui en constituent désormais seulement 20 %, et le reversement de la Contribution Économique

Territoriale à hauteur d'environ 20 %. Ces trois postes représentent donc les trois quarts des recettes réelles de fonctionnement. Le quart restant est constitué pour l'essentiel par les produits du service et du domaine, les impôts et taxes indirectes, la fiscalité compensée et les recettes diverses.

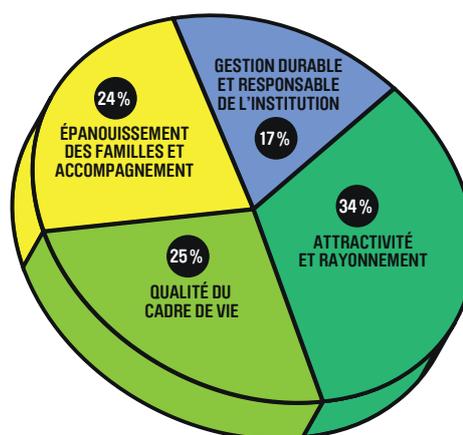


D ▶ LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Comme les années précédentes, le budget 2017 sera décliné selon les axes du projet de Ville 2015 - 2020, définis de la façon suivante :

Axes	Politiques publiques
1. Attractivité et rayonnement	Développement économique et insertion professionnelle
	Commerce
	Culture
	Relations internationales
	Tourisme et valorisation du patrimoine
2. Qualité du Cadre de Vie	Sécurité et libertés publiques
	Cadre de vie, nature et espaces verts
	Stationnement
	Logement
3. Épanouissement des familles et accompagnement	Petite enfance et politique familiale
	Éducation
	Publics en situation de fragilité
	Jeunesse, sports et loisirs
4. Gestion durable et responsable de l'institution	Administration exemplaire
	Gouvernance et participation

**L'enveloppe 2017 des crédits d'équipement
(dépenses d'investissement hors dette)
sera de l'ordre de 15 à 17 M€
et se répartira de la façon suivante²**



² Il s'agit d'une répartition indicative qui sera ajustée lors du vote du Budget Primitif.

Au sein de cette enveloppe, on retrouvera des travaux qui auront pour objectif de valoriser le patrimoine de la Ville. Ainsi, la requalification des façades du bâtiment Lyautey mobilisera 1,166 M€, la restauration de la Villa Majorelle quant à elle devrait générer une dépense à hauteur de 0,650 M€.

Les crédits de paiement consacrés aux écoles seront de l'ordre de 2,9 M€, avec deux grands projets de restructuration sur les groupes scolaires du Montet et de Saint Pierre. Conformément au projet de Ville, l'entrée des écoles dans l'ère numérique se poursuivra avec

des crédits affectés à l'acquisition de matériels adaptés et aux travaux de câblage. Enfin, un important plan de sécurisation des bâtiments scolaires mobilisera 0,750 M€.

Après les importants travaux d'accessibilité réalisés cette année à l'Hôtel de Ville, une enveloppe de 0,572 M€ sera mobilisée pour poursuivre la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Parmi les autres priorités politiques, le Musée Lorrain devrait mobiliser environ 2,7 M€.

04

LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

.....

- 1 • **Attractivité
et Rayonnement**
- 2 • **Qualité du cadre
de vie**
- 3 • **Épanouissement
des familles
et accompagnement**
- 4 • **Gestion durable
et responsable
de l'administration**



1

Attractivité et Rayonnement

**DES LIENS
RENFORCÉS
AVEC LE MONDE
ÉCONOMIQUE**

**LA CULTURE
COMME
VECTEUR
D'ATTRACTIVITÉ**

**UN
PATRIMOINE
VALORISÉ**

A ▶ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de profondes mutations économiques et de réorganisation territoriale, l'équipe municipale souhaite affirmer son soutien au développement économique créateur de richesses et d'emplois. Ainsi, elle a placé l'économie et l'emploi au premier rang des priorités de son projet de ville « Aïmons Nancy - Cap sur 2020 ».

En lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs du monde économique, la Ville de Nancy mène une politique active visant à favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes, dynamiques et valorisantes pour le territoire nancéien et son bassin d'emploi.

Afin de faciliter l'activité économique dans toutes ses dimensions stratégiques et pratiques, un travail permanent de proximité permet de développer :

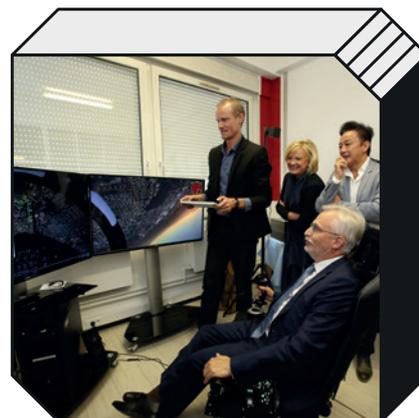
- le dialogue direct avec le monde entrepreneurial ;
- les synergies entre la Ville de Nancy et le monde économique ;
- l'identification et la dynamisation des actions en faveur du

renforcement économique ;

- l'attractivité et l'image économique de la ville.

Ainsi, en 2017, les actions de soutien économique, notamment au niveau local, seront poursuivies et renforcées :

DIALOGUE AVEC LE MONDE ENTREPRENEURIAL



Au-delà de la poursuite des rencontres régulières d'entreprises permettant échanges, connaissances mutuelles et mises en relation, deux dispositifs principaux sont soutenus et renforcés :

- Le Conseil des Entrepreneurs, instance participative et collaborative dédiée aux acteurs

économiques, a permis en 2016, lors des 3 séances proposées, de faciliter les liens entre les membres, de découvrir des équipements locaux à vocation économique et de renommée internationale, et d'échanger sur des sujets impactant la vie des entreprises. L'année 2017 se veut opérationnelle, en proposant à ses membres une participation active à des groupes de travail métropolitains sur l'animation des principales filières économiques et sur les liens entreprises - écoles d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de détection des talents.

- La démarche ATP (une Association, un Territoire, un Projet) est renforcée avec la création d'une nouvelle association sur le centre-ville de Nancy, durant l'été 2016. Cette Association pour la Vie Economique du Cœur de Nancy, AVEC Nancy, se veut dynamique et propose déjà plusieurs commissions de travail dont les premières actions doivent émerger en 2017.

SYNERGIES ENTRE VILLE DE NANCY ET MONDE ÉCONOMIQUE

Plusieurs actions doivent permettre de renforcer les liens entre collectivité et entreprises afin de favoriser une meilleure connaissance des deux parties et de développer des stratégies de travail commun :

- Afin de valoriser l'entrepreneuriat étudiant, un partenariat est proposé par la Ville de Nancy permettant aux juniors entreprises du Club Lorraine Junior Entreprises de participer

à la réalisation d'études sur le fonctionnement urbain et l'évolution des comportements en cœur de ville.

- L'élaboration d'une charte de la commande publique est en cours de finalisation et vise à expliciter et faciliter l'accès des entreprises, notamment de petites et moyennes tailles, à la commande publique et à inciter les entrepreneurs à candidater aux marchés publics proposés.
- Dans un esprit à la fois de recherche de ressources nouvelles et de souhait d'implication des acteurs économiques à la vie et l'image de leur territoire, la Ville de Nancy veut impulser une politique de mécénat pouvant concerner l'ensemble des projets et politiques menées par la collectivité.

ACTIONS DE DYNAMISATION ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la redynamisation économique et urbanistique de l'hyper centre, la Ville de Nancy s'est engagée à mettre en place une structure de portage foncier visant une prise de gestion directe sur les commerces à requalifier ou à dynamiser et les logements et bureaux vacants, en étage, à remettre sur le marché.

En 2016, a été choisi un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la Ville de Nancy dans cette démarche innovante et active, en vue de définir la structure juridique et financière la plus adaptée aux missions imparties et à l'environnement partenarial. Sur la base des préconisations délivrées par l'AMO au printemps

2017, la structure dédiée pourrait être opérationnelle dès la fin de cette même année.

ATTRACTIVITÉ ET MARKETING ÉCONOMIQUE

Dans le cadre des nouveaux supports de communication, la dynamique économique de la ville va être présentée et renforcée.

- Le nouveau site Internet compte désormais une rubrique dédiée à l'action économique relayant les atouts, les actions et les partenaires économiques du territoire.
- Un espace dédié, dans ce site Internet, accessible aux membres du Conseil des Entrepreneurs, est envisagé afin de faciliter les échanges directs et permanents.
- La mise en valeur des opérateurs économiques qui font la ville est possible grâce à des encarts prévus à cet effet sur le site Internet et dans la nouvelle publication municipale Nancy Mag.
- En tant que collectivité de la proximité, la Ville de Nancy se veut le relais des dispositifs et plans publics économiques. Il sera donc développé une communication sur l'animation des filières principales portée par la Métropole du Grand Nancy et la mise en place du Schéma Régional pour le Développement Economique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) porté par la Région Grand Est en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

L'INSERTION VERS UN PROJET PROFESSIONNEL

Agréée par l'État, pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion, la Ville de Nancy met en place des Chantiers d'Insertion (réalisation de

travaux dans les secteurs du bâtiment, des espaces verts, du développement durable et de la gestion automobile) et anime une plateforme administrative qui permet au bénéficiaire d'un Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, d'appréhender divers métiers sous l'aspect administratif par une immersion dans les différents services de la collectivité.



Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail leur permettant de retrouver confiance en elles par l'expérience de la réussite, de développer des compétences sociales indispensables pour accéder à un emploi : autonomie dans le travail, motivation, mobilité, adaptabilité.

L'APPRENTISSAGE : UN TREMLIN POUR L'EMPLOI

La voie de l'apprentissage permet à un public jeune d'accéder plus facilement au marché de l'emploi, la Ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du CAP au Bac +3/4.

Le nombre annuel d'apprentis est d'une quarantaine. En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des jeunes et des adultes sur des Travaux d'Intérêt Général en les accueillant au sein de ses chantiers.

7 services civiques (un médiateur numérique, un ambassadeur climat, un médiateur du civisme environnemental, 4 messagers urbains) ont été recrutés en 2016, une formation leur est apportée en lien avec les tuteurs et la Mission

Locale ainsi qu'avec les formateurs Ville de Nancy.

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy est reconduit dans sa globalité.

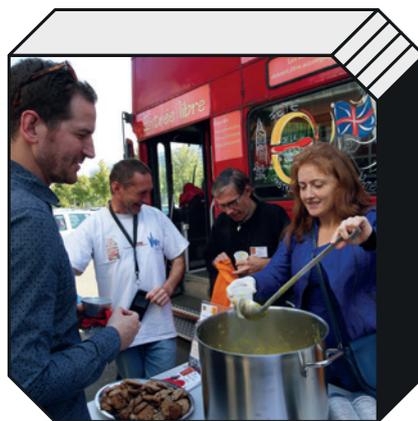
B ► COMMERCE

La ville de Nancy poursuivra en 2017 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrines de Nancy, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne et la Métropole du Grand Nancy. Pour ce faire, plusieurs actions en cours visent la redynamisation commerciale, parmi lesquelles notamment la mise en œuvre d'un plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs et pour lequel un développeur de centre-ville a été recruté par la Ville de Nancy en 2016.

Un plan d'actions en 5 objectifs et 31 actions est en cours de développement par la Ville de Nancy et ses partenaires. C'est la qualité de la relation au client qu'ils souhaitent développer au travers d'actions d'animations, de développement des services à la clientèle mais aussi de modernisation, de diversification, d'accessibilité et de sécurisation des entreprises de proximité existantes. Dans la continuité des 18 actions réalisées en 2016, ce sont près de

10 actions supplémentaires qui seront développées en 2017.

Par ailleurs, la Ville de Nancy va accompagner les projets à venir sur le secteur Charles III, et plus précisément l'extension/rénovation du centre commercial Saint-Sébastien et de la Galerie Saint-Sébastien, en développant l'attractivité commerciale du marché central et son bâti, en lien avec les professionnels concernés.



La Fête de la Gastronomie sera reconduite en 2017 sur la base d'un programme qui se veut aussi ambitieux qu'en 2016, permettant ainsi d'œuvrer en faveur des

professionnels en mettant l'accent sur les retombées économiques potentielles mais également d'accentuer le caractère identitaire de la Ville au travers de cet événement.

Parallèlement, afin de veiller à un équilibre harmonieux entre le cœur de ville et les quartiers périphériques et préserver une répartition équilibrée de l'offre commerciale de proximité, une attention particulière sera apportée aux quartiers et plus particulièrement aux associations de commerçants desdits quartiers, contribuant ainsi à l'attractivité et à l'animation locale, au travers de leurs actions collectives.

Dans l'objectif de consolider les actions déjà menées ces dernières années, mais également avec l'ambition de soutenir des

expérimentations nouvelles et des initiatives qui appellent l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit l'exercice des activités commerciales, la ville de Nancy sollicitera une aide financière correspondant aux nouvelles modalités FISAC dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, d'un montant estimé à 0,250 M€ pour un budget global prévisionnel de 1,25 M€.

Le développement de l'Accueil Commerce Entreprise, guichet unique à destination des acteurs économiques, va permettre à la ville de Nancy de renforcer ses liens de proximité et d'accompagnement des professionnels et avoir ainsi une vision globale des besoins et difficultés qu'ils peuvent rencontrer.



La politique culturelle nancéienne définie par le projet de ville se poursuit en 2017 dans le cadre du Plan d'Équilibre et de Développement (PED) et du Pacte culturel triennal signé en 2015 entre la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Celui-ci prévoit le maintien du budget de fonctionnement Culture tel qu'exécuté en 2014 pour les exercices budgétaires 2015-2017, ainsi que l'engagement de co-financements sur des actions majeures.

VILLE DE CRÉATION, NANCY MAINTIENT SON SOUTIEN AUX GRANDS ÉTABLISSEMENTS

LABELLISÉS PAR LE MCC, AFIN DE FAVORISER LEUR RAYONNEMENT

Il en va ainsi en 2017 du Centre Chorégraphique National (CCN), du Centre Dramatique National (CDN) et de l'Opéra national de Lorraine (ONL), dont le loyer sera réévalué dans le cadre du PED. L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy bénéficiera quant à lui d'une convention de résidence dans la Salle Poirel à partir de 2017.

Une étude de faisabilité sera de plus lancée pour, d'une part, améliorer des conditions de travail du CCN, et d'autre part, envisager les potentiels

de regroupement sur un site des activités développées par les trois structures du CCN, CDN et ONL, en lien avec la Région Grand Est et financée à 75 % par le Ministère de la Culture et de la Communication. Enfin, la scène de Musique actuelle L'Autre Canal recevra une subvention complémentaire pour l'organisation d'événements musicaux festifs hors les murs.



Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, les dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion seront également poursuivis, en lien avec le Centre de Ressources de la Vie Associative (maintien des subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poirrel, le Théâtre Mon Désert ou la Galerie 9). La Salle Poirrel effectuera la première tranche de l'achat d'un nouveau système son. Des actions de préfiguration à la création d'une friche artistique pluridisciplinaire seront mis en oeuvre.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans Nancy, des commandes seront passées à des artistes

contemporains reconnus à l'échelle locale comme nationale. Dédiée au design et à l'art contemporain, la Galerie Poirrel présentera en 2017 l'exposition issue du deuxième volet du partenariat initié avec le Centre National des Arts Plastiques en 2015.

VILLE DE PATRIMOINE, NANCY SOUHAITE CONSOLIDER L'ACTION DE SES ÉTABLISSEMENTS PATRIMONIAUX

Ainsi, afin d'assurer une meilleure lisibilité sur les actions développées par les musées, une direction générale « Nancy Musées » sera mise en place début 2017. Au second semestre 2017, l'exposition multisite « Lorrains sans frontières » sera présentée ; « Les couleurs de l'Orient » (titre provisoire) au Musée des Beaux-Arts et « Exils, voyages et migrations » au Musée lorrain. Les expositions consacrées à Émile Friant et Édouard Moysse s'achèveront en février au Musée des Beaux-Arts, avant qu'il n'accueille celle consacrée à Robert Barry à l'été, tandis que le Musée de l'École de Nancy participera à la cinquième phase du réseau européen Art Nouveau Network.

La restauration des extérieurs de la Villa Majorelle sera de plus poursuivie, tandis que des investissements seront réalisés pour le site Internet du MBA et le développement d'une application sur visio-guides pour les trois musées. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes.

Pour faire suite à la consultation publique effectuée à l'été 2016 sur

l'adaptation du projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, qui a permis de retenir la solution architecturale intégrant à la fois la valorisation du mur de séparation des deux jardins et le maintien du bâtiment de l'ancienne écurie, l'année 2017 verra notamment le sondage des sous-sols, en préparation de la grande fouille archéologique qui interviendra sur le site du palais ducal à compter de 2018.

Les établissements du livre et de la lecture maintiendront leur action pour assurer une offre de qualité. Les bibliothèques de Nancy continueront à développer le numérique à travers la Bibliothèque Numérique de Référence et s'engageront dans de nouveaux programmes sur le territoire comme « Troisième page », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le MCC. Les archives municipales poursuivront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux.

**VILLE ATTRACTIVE,
LA POLITIQUE CULTURELLE
MUNICIPALE AFFIRME
LA « DESTINATION NANCY »**

C'est ainsi qu'outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux, un nouveau spectacle de vidéo-projection monumental aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas à partir de 2017. Sécurisés avec la plus grande attention, les grands événements culturels de la Ville seront confortés dans leur rôle de catalyseur de rayonnement municipal et de créateur

de passerelles entre culture, économie et commerce. Des produits dérivés inspirés des visuels créés pour les Fêtes de Saint Nicolas seront en ce sens proposés à la vente au public au sein des régies municipales, mais aussi par des associations partenaires, comme les Vitrites de Nancy ou l'Office de Tourisme.

Le Livre sur la Place poursuivra son développement et son rayonnement en lien avec les libraires de Nancy et ses nombreux partenaires et mécènes.



**VILLE DE PARTAGE, NANCY
COMMUNIQUE, FAIT PARTICIPER
LES PUBLICS ET ÉVALUE SON
ACTION**

A ce titre, la communication culturelle est améliorée, avec le développement de la marque et du journal « Culture à Nancy », qui intègre un agenda depuis l'automne 2016. Le nouveau site Internet de la Ville contribuera à dynamiser cette stratégie de communication. Les actions de médiation à destination de tous les publics sont maintenues en 2017. Elles ont représenté en 2015 plus de 4 200 séances et touché plus de 127 000 personnes sur le périmètre municipal (établissements et événements) et les établissements labellisés.

Une évaluation pluriannuelle est également lancée, en lien avec l'Université de Lorraine. Elle vise à identifier la perception que le public a des Fêtes de Saint-Nicolas, et tout

particulièrement de recueillir son ressenti sur la candidature, pour cet événement, au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO.

La friche artistique : un lieu pour libérer la création

Forte de son riche passé culturel et du dynamisme actuel des acteurs de la création artistique, la Ville de Nancy a intégré dans le volet culture du projet de Ville le développement des industries culturelles et créatives, sources d'emplois. Nancy peut en effet s'appuyer sur de très nombreux artistes, des initiatives culturelles et des projets artistiques riches, des labels nationaux dédiés à la création, mais aussi des établissements de formation à vocation artistique en plein essor.

Dans le cadre de ce projet innovant, la Ville de Nancy souhaite amplifier son soutien à la création artistique, en mettant en place de véritables parcours d'accompagnement, complémentaires et articulés avec un espace laboratoire-recherche dans un lieu pluridisciplinaire qui

donnerait aux artistes davantage d'opportunités pour créer sur le territoire nancéien. Ce lieu les inciterait à expérimenter de nouvelles formes de solidarité et permettrait de développer des initiatives générant une meilleure attention du monde économique aux projets artistiques. Des dispositifs de soutien à la création, à la production et à la diffusion seraient adossés à des critères revisités, avec des sites municipaux ouverts à l'accueil de résidences et un effort particulier fait sur la diffusion, sur le territoire et hors du territoire.

Ce projet doit donner du sens à la pluridisciplinarité en accueillant non seulement tous les créateurs, mais aussi les jeunes diplômés des écoles supérieures ou de l'Université de Lorraine. La Ville de Nancy mise sur l'intelligence collective et sur la rencontre

des disciplines et des esthétiques pour innover, en créant les conditions d'une véritable porosité entre les disciplines. Ce lieu serait ouvert au public lors d'événements, pour constituer une vitrine de la création artistique.

L'année 2017 verra le développement du processus de co-construction avec les partenaires du monde du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de la formation et de l'économie mauve.

Le site du Technopôle Renaissance, au cœur du quartier des Rives de Meurthe, en plein développement a été retenu comme un ensemble de bâtiments à fort potentiel technique et esthétique pour cette dynamique puisqu'il offre 1 720 m² disponibles (Petite Halle et octrois), auxquels s'ajouterait la Halle Renaissance de 2 164 m².

D**RELATIONS INTERNATIONALES**

L'esprit d'ouverture, de tolérance et de dialogue, consubstantiel de Nancy, trouve son plein épanouissement dans l'action européenne et internationale conduite par la Ville de Nancy.

En 2017, cette action se poursuivra autour, notamment, de la célébration du 60^e anniversaire des Traités de Rome, qui ont institué les Communautés européennes, préfiguratrices de notre Union européenne. Cet anniversaire sera célébré les 19 et 20 octobre 2017, en partenariat avec l'Éducation Nationale, Sciences Po et le Centre européen universitaire. Cet événement fera suite au traditionnel Mai de l'Europe qui sera lancé le mardi 9 mai 2017, à l'occasion de la Journée de l'Europe.

Dans le cadre des objectifs fixés par le Projet de Ville préconisant un renforcement des coopérations avec l'Autriche dans une optique notamment culturelle et touristique autour de l'histoire de la famille ducale et impériale de Habsbourg-Lorraine, la ville de Nancy participera à la commémoration du 300^e anniversaire de la naissance de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche en organisant, à l'automne, un cycle de conférences en lien, notamment, avec le Consulat général d'Autriche à Strasbourg et l'association franco-germano-suisse-autrichienne « Sur les traces des Habsbourg ».

La journée franco-allemande sera célébrée successivement à Karlsruhe puis à Nancy les 19 janvier et 24

janvier 2017. A Karlsruhe, le Conseil Nancéien de la Jeunesse prendra part aux divers événements organisés par notre ville jumelée et le 24 janvier à Nancy, la journée sera particulièrement tournée vers les publics scolaires de notre ville.



Par l'intermédiaire de Karlsruhe, Nancy approfondit également ses coopérations avec la ville russe de Krasnodar. Lors des assises germano-russes prévues en juin 2017 à Krasnodar, la signature d'une convention de partenariat privilégié pouvant préfigurer un futur jumelage est envisagée.

2017 est également l'année du 700^e anniversaire de la fondation de notre ville jumelée polonaise, Lublin. Le déplacement d'une délégation nancéienne est envisagé pour cette occasion, qui fera suite à l'accueil, en décembre 2016, de Lublin et de la Pologne comme ville et pays invité à l'occasion des fêtes de la Saint-Nicolas. C'est la ville de Liège et la

Belgique qui seront mis à l'honneur dans ce cadre en 2017.

Dans le prolongement des actions menées en 2016, la Ville de Nancy affermira ses liens de coopération avec la Chine, par l'accueil de délégations de Kunming (province du Yunnan) et Shangrao (province du Jiangxi). Des coopérations culturelles, touristiques, universitaires et sanitaires sont notamment envisagées.



S'agissant de notre coopération avec notre ville jumelée japonaise, Kanazawa, il est envisagé de favoriser l'accueil de responsables d'agences de voyage pouvant préfigurer l'accueil de groupes de touristes supplémentaires. En matière universitaire et de santé, les coopérations entre le Centre hospitalier régional universitaire de Nancy et l'hôpital municipal de Kanazawa devraient s'approfondir encore plus avec des échanges à venir autour de la question du don d'organes et de l'accueil réciproque de jeunes médecins, qui doit s'amplifier pour permettre la diffusion et l'apprentissage réciproque de bonnes pratiques. De plus, notre partenariat devrait prendre une forme nouvelle avec

des échanges en matière sportive : Kanazawa vient en effet d'être sélectionnée comme ville d'accueil de sportifs français dans le cadre des jeux olympiques d'été de Tokyo 2020.

La Ville de Nancy souhaite enfin continuer à favoriser l'ouverture internationale des jeunes en poursuivant son programme d'accueil de stagiaires de ses huit villes jumelées en août au sein des services municipaux et de la Métropole du Grand Nancy, dans le cadre d'une coopération réciproque qui prévoit l'accueil de jeunes nancéiens au sein des collectivités amies.

Le soutien de la Ville de Nancy aux associations œuvrant en faveur des relations internationales et aux associations patriotiques se poursuivra en 2017.

E

TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Avec son ensemble XVIII^{ème} et ses 43 bâtiments classés Monuments Historiques, Nancy bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et d'un héritage inestimable que l'on doit continuer à mettre en valeur, dans une stratégie globale de promotion du territoire sur le plan national et international.

LE PATRIMOINE NANCÉIEN

MONUMENTS HISTORIQUES :

2017 sera marqué par deux chantiers d'envergure :

- la poursuite de la restauration des couvertures de la Villa Majorelle et la restitution de ses cheminées en grès émaillé. La livraison des ouvrages est prévue en septembre 2017,



l'engagement des travaux de restauration de la porte Désilles, dans le cadre du projet mémoriel en hommage aux victimes nancéiennes des deux guerres mondiales prévu pour 2018, année du centenaire de la fin de la Grande Guerre. Il est également envisagé d'engager

les études en vue de restaurer le monument aux morts du Cimetière du Sud. Enfin, les études de restauration de la Porte Saint-Nicolas seront lancées avec la perspective de travaux en 2018.

ÉDIFICES CULTUELS

Le programme annuel d'entretien et de mise en sécurité sur les édifices culturels est un engagement constant de la municipalité.

VALORISATION DU PATRIMOINE

Les actions portées par le service valorisation du patrimoine sont principalement orientées autour de la communication patrimoniale. Initié en 2015, un inventaire systématique du petit patrimoine, quartier par quartier, se poursuit. Il servira de base documentaire à la promotion et à la communication, en écho avec l'actualité culturelle de Nancy.

LE PORT DE PLAISANCE NANCY SAINT GEORGES

Il continuera d'accueillir des plaisanciers d'une vingtaine de nationalités différentes et travaillera à maintenir le label Pavillon Bleu pour la treizième année consécutive. Ce label comportant des critères relatifs à la gestion de l'eau et du site, des aménagements seront réalisés pour renforcer le niveau de services des utilisateurs tout en préservant l'environnement : le nettoyage, notamment avec la volonté de conserver un service

civique ainsi que le projet de vasques partagées couplé au compostage. Le travail d'animation sera poursuivi, critère déterminant dans l'obtention du label.

Une concertation est par ailleurs en cours avec Voies navigables de France, dans la perspective de la fin de la convention de concession avec la Ville de Nancy en octobre 2019.



L'attractivité touristique constitue un levier d'expansion économique. C'est une composante essentielle de l'image du territoire. À compter du 1^{er} janvier 2017, l'office de tourisme « Nancy Tourisme » est transféré à la Métropole du Grand Nancy.

2

Qualité du cadre de vie

**LA POLITIQUE
DE SÉCURITÉ :
UN ENJEU
MAJEUR**

**DES ACTIONS
FORTES
SUR LA
PROPRETÉ**

**+ 100
LOGEMENTS
SOCIAUX**

A ► SÉCURITÉ ET LIBERTÉS PUBLIQUES

Dans une Métropole qui compte 20 communes, 260 000 habitants, 45 000 étudiants, de nombreux territoires en rénovation urbaine, une géographie prioritaire complexe et une zone de sécurité prioritaire, la ville de Nancy, qui est au cœur de ce territoire, concentre l'essentiel de certains types de phénomènes et plus particulièrement :

- ceux liés au partage et au bon usage de l'espace public,
- ceux liés aux dérives de la vie nocturne : alcoolisation, concentration et flux de populations sur les espaces publics, nuisances sonores et troubles à la tranquillité publique,
- ceux liés à la gestion des manifestations de voie publique et celle des grands événements qui participent de l'attractivité de la ville.

C'est pourquoi, la ville de Nancy développe depuis deux ans et demi, une politique publique en matière de sécurité qui entend rénover la manière d'appréhender les problématiques de sécurité et de tranquillité publique, pour garantir aux Nancéiens, une ville plus sûre. Politique d'autant

plus complexe à mener, qu'elle doit désormais s'inscrire dans ce contexte si particulier que constitue l'état d'urgence et la prégnance d'une menace terroriste.

Tous ces phénomènes parfaitement identifiés, orientent l'action communale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Les outils mis en œuvre, (qu'il s'agisse des arrêtés municipaux d'interdiction de consommer de l'alcool dans des périmètres définis et la vente d'alcool après 22h, de l'arrêté de fermeture des épiceries de nuit à 2h30 ou encore les contrôles réalisés par la brigade anti-bruit à l'endroit des débits de boissons), participent de l'action générale que Nancy s'est fixée, pour assurer la tranquillité publique et un meilleur cadre de vie.

Si l'ensemble de ces dispositions traduit une volonté politique d'adapter son organisation et les moyens à mettre en œuvre pour apporter des réponses à la hauteur des attentes des Nancéiens, de nombreux chantiers restent cependant, à initier ou à enrichir :

LA CHARTE « NANCY LA NUIT »

Il convient de s'atteler à élaborer de nouveaux espaces de médiation dont la charte « Nancy la nuit » est un des éléments principaux. L'enjeu de cette charte sera d'en faire un véritable outil opérationnel de co-production dans la prise en charge des problématiques nocturnes et où chaque partenaire devra circonscrire le champ de ses responsabilités et s'engager à les faire respecter. Annoncée dès 2014, les drames qui se sont succédés ces deux dernières années sur le territoire national, et les nécessaires réorganisations qu'ils ont engendrée dans la gestion du quotidien de la ville, n'ont pas permis d'avancées concrètes de ce chantier, qui reste une priorité.

LA VIDÉOPROTECTION : UN ENRICHISSEMENT CONTINU

La diversité et la mobilité des formes de délinquance démontrent la nécessité de s'inscrire, une nouvelle fois, dans une co-production de sécurité qui doit placer les outils technologiques de prévention situationnelle, au cœur de l'architecture des dispositifs de lutte contre la délinquance.

Outre l'effet dissuasif que génèrent les systèmes de vidéoprotection, ils autorisent surtout une analyse et une compréhension des territoires, facilitant ainsi, la réactivité et la priorisation des interventions de tous les acteurs concernés par les questions de sécurité. C'est pourquoi, la ville poursuit son effort en la matière et ce sont 9 caméras supplémentaires qui seront implantées sur son territoire en 2017.

En parallèle de ces implantations 2017, la ville de Nancy entend également, la même année, quadriller le secteur Saint Sébastien, et plus particulièrement poursuivre le jalonnement de la rue du Rabbin Haguenuer, la rue Cyfflé, la rue Saint Thiébaud, la rue des Ponts et enfin, la place Charles III.

La ville de Nancy est un des moteurs de la mise en place du futur Centre de Supervision Urbain de la Métropole.

POLICE MUNICIPALE : LE PRINCIPAL ACTEUR DE LA CO-PRODUCTION DE LA SÉCURITÉ AVEC LA POLICE NATIONALE



Après les multiples et douloureuses épreuves qui ont durement frappé la France depuis janvier 2015, le Maire de Nancy vient de décider de doter sa Police municipale d'armes létales et de caméras « piétons ». Cette importante décision, lourde de conséquences, qui a fait l'objet d'une démarche consultative, à la fois des organisations professionnelles et des agents eux-mêmes, tient compte des enjeux liés à la menace terroriste, qui est

diffuse sur l'ensemble du territoire national et prend acte de l'inévitable évolution des fonctions des policiers municipaux, qui occupent de plus en plus l'espace public, et à ce titre, constituent à la fois des cibles potentielles et possiblement des primo-intervenants.

Cette décision nécessite :

- de retravailler, en lien avec les services de l'État, le nouveau cadre de la convention de coordination qui détermine les coopérations entre la Police nationale et la Police municipale. La future convention de coordination qui sera présentée au Conseil Municipal de janvier 2017, doit donc tenir compte de cette décision qui va redessiner les contours des collaborations entre ces deux Polices, et redéfinir, plus

particulièrement, les compétences et les attributions précisément dévolues à chacune de ces forces,

- Si la police municipale est le principal acteur de la co-production de la sécurité avec la police nationale, il est nécessaire de réinterroger les moyens mis à disposition de la police municipale qui reste le principal acteur de la co-production de la sécurité avec la police nationale. Outre la poursuite du renouvellement de son parc automobile, et compte tenu des circonstances, Monsieur le Maire a décidé d'anticiper les recrutements de policiers municipaux prévus au titre des années 2017, 2018 et 2019 (2 par an soit 6 agents), en les rendant effectifs dès l'exercice 2017, qui verra donc les effectifs de la Police municipale passer de 62 à 68.

B ► **CADRE DE VIE, NATURE ESPACES VERTS**

ESPACES DE NATURE EN VILLE



A Nancy, lorsqu'on aborde la place du végétal dans la ville, l'histoire est

intimement liée à l'actualité.

En observant le 13^{ème} jardin éphémère « Stan, Royal jardinier » installé en octobre sur la célèbre Place Stanislas, cette évidence sautait aux yeux. Dans cette création végétale, il est question du dernier duc de Lorraine, de tradition et de patrimoine horticole lorrain. Dans le même temps et sur le même espace, le dialogue s'établit avec les 740 000 visiteurs du jardin. Un échange autour de grands concepts contemporains. L'action nancéienne en matière d'écologie urbaine se matérialise alors. La permaculture, l'écolabellisation, la végétalisation de l'espace urbain sont dévoilées et expliquées. L'implication citoyenne

également, en lien avec les opérations « graines de citoyens » et « mardis aux serres » qui trouvent leur finalité durable sur un jardin éphémère.

Cette dualité permanente peut également s'appuyer sur un patrimoine naturel exceptionnel. Dans une cité de 1 501 hectares, la nature trouve sa place avec 320 hectares tant privés que publics. Une richesse et un vivier de biodiversité qui sont entretenus avec soin, qui sont préservés et que le Service des Parcs et Jardins fait aimer tout au long de l'année.

De grands chantiers sont en cours. Ainsi, « Nancy Grand cœur » sort de terre et se dessine autour du quartier de la gare. Les propositions de nouveaux espaces végétalisés doivent faire sens et répondre directement aux attentes des citoyens. Ceux-ci s'expriment de plus en plus fortement lorsqu'on les interroge sur ce que doit devenir une « nature en ville du XXI^{ème} siècle ». La présence d'arbres et de végétaux dans l'espace urbain devra contribuer non seulement au bien-être des habitants mais doit aussi répondre à des défis actuels. En écolabellisant les espaces de nature, parcs, jardins et squares, la ville de Nancy formule des propositions et pose des actes. En 2016, ce sont six nouveaux sites, Godron, Olry, Blondlot, Saint-Mansuy, Bonnet, Belvédère qui ont reçu le label national Éco Jardin. Les 150 critères obligatoires, la formation de nos équipes et les partenariats avec les scientifiques et universitaires qui naissent à l'occasion des examens de passage sont une occasion formidable. Celle de faire progresser

l'action et l'image de Nancy au plan national et européen. Cette orientation éthique n'affecte en rien les résultats en termes de fleurissement et d'esthétique des espaces. En 2016, le label quatre fleurs du Conseil National Des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) s'est vu non seulement confirmé pour trois ans mais complété par un prix spécial de mise en valeur du patrimoine. Une reconnaissance qui a un impact vérifié sur la fréquentation touristique de la ville.

L'événementiel sera toujours une priorité en 2017. C'est en portant à connaissance ses actions que Nancy affirme son professionnalisme et sensibilise de plus en plus de citoyens aux causes qu'elle défend. 2017 sera dédiée à l'arbre. Végétal emblématique et symbolique du monde naturel, il sera célébré du 19 au 25 juin à l'occasion de la deuxième édition d'« Embranchements ». Ces rencontres s'installent dans le paysage national avec un colloque international de deux jours réunissant de grands scientifiques, experts et gestionnaires. Elles se déclinent aussi dans une version grand public. En octobre, le jardin éphémère reprendra, sous une forme différente, cet intérêt porté à l'arbre. Il prendra alors virtuellement racine sur la place.

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Avec les journées de la propreté organisées entre le 15 et 21 mars 2016, la large campagne de communication réalisée dans la ville, la distribution d'un guide de la propreté rappelant les droits et devoirs de chacun d'entre nous dans ce domaine et l'ensemble

des actions qui ont été menées cette année, la thématique de la propreté a pris une nouvelle dimension à Nancy. L'objectif était de faire partager le message suivant : la propreté c'est l'affaire de tous. Aussi, la ville, en lien avec la Métropole, va poursuivre ces actions en 2017 pour accentuer l'effort d'information auprès des habitants et des usagers qui demeurent des acteurs incontournables de la qualité du cadre de vie.



Une nouvelle campagne de communication sera organisée, des informations pratiques sur la gestion des déchets seront disponibles sur le nouveau site de la ville, des actions à l'encontre des habitants qui ne respectent pas le règlement de la collecte du Grand Nancy, ou bien encore la montée en puissance d'un chantier d'insertion pour assurer les obligations de la ville en qualité de propriétaires sont autant d'actions qui seront développées en 2017.

Parallèlement l'équipement du secteur de la Ville Vieille en conteneurs enterrés sera opérationnel en 2017 permettant d'offrir une meilleure qualité de service aux habitants.

Les études concernant la création

de tels conteneurs sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny seront menées quant à elles en 2017. Enfin en lien avec le Grand Nancy, le développement de points d'apports volontaires destinés au tri du verre et du papier se poursuivra dans les quartiers de Nancy.

URBANISME OPÉRATIONNEL

La Ville de Nancy poursuivra en 2017 sa participation dans les grands projets structurants portés par le Grand Nancy (Territoires en transformation : Nancy Grand Cœur, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, Campus ARTEM).

C ▶ STATIONNEMENT

En 2016, la ville en concertation avec les riverains des secteurs concernés a étendu le stationnement résident qui permet de mieux réguler l'offre dans ces quartiers périphériques de l'hypercentre ville. Au total, 756 places payantes ont été créées et près de 350 riverains ont souscrit au service résident qui leur était proposé. Avec le même souci du service et le même pragmatisme, la ville poursuivra la concertation en 2017 dans les quartiers qui le souhaitent.

Pour la régie des parkings (SPIC Parkings), 2016 fut une année importante avec la reprise en régie directe du parking Vaudémont à l'issue de la fin de la concession avec INDIGO Park sur cet ouvrage. À la fin de l'année 2017, la ville reprendra également en régie le parking Place Stanislas dont la

concession arrive également à échéance.

Par ailleurs, le changement du système de contrôle d'accès et de paiement du parking Dom Calmet sera réalisé. Cette modernisation des équipements permettra également d'améliorer le confort des usagers et leur sécurité avec un système de visiophonie. Il en sera de même pour le parking du Faubourg des Trois Maisons.

Enfin, 2017 sera une année importante au cours de laquelle la ville se prépare à mettre en œuvre la décentralisation du stationnement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Pour l'accompagner dans cette mise en œuvre la ville s'est adjoint les services d'un bureau d'étude spécialisé dans le domaine du stationnement.

D ▶ LOGEMENT

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la Ville agira en vue d'offrir une offre de logements de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25 % de logements sociaux. Le nombre de logements sociaux est de 19 584 avec une progression de 100 logements sur l'année 2016. Le taux actuel est de 22,77 %.

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à

l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

La Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de réduire le nombre de logements indécents, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.

3

Épanouissement des familles et accompagnement

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR LES ÉCOLES

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD

UN SOUTIEN AFFIRMÉ AUX SPORTS, À LA JEUNESSE ET AUX PUBLICS FRAGILES

A ▶ PETITE ENFANCE ET POLITIQUE FAMILIALE

PETITE ENFANCE

Proposer aux familles nancéiennes des modes de garde adaptés à leurs contraintes du quotidien reste une priorité du Pôle Petite Enfance du CCAS. Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale de Nancy gère quatre établissements d'accueil collectif (255 places), trois multi accueils (155 places), trois établissements d'accueil occasionnel (65 places) et une crèche familiale (120 places).

De plus, neuf structures associatives et parentales bénéficiant d'une subvention municipale augmentent l'offre de 266 places. Des actions d'aide à la parentalité (carte Nancy Famille, dispositif Arc-en Ciel...) viennent renforcer la politique familiale mise en œuvre par le CCAS.

- Écolo Crèche est un label Développement Durable dédié à la Petite Enfance. Cette association a pour objectif de s'orienter vers une démarche innovante, globale et concrète pour :
 - l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des équipes d'établissements d'accueil de jeunes enfants,

- la réduction de l'impact de la crèche sur l'environnement,
- une mutualisation d'expériences et de solutions via leur réseau,
- un concept sur mesure respectant le rythme et les spécificités de chaque établissement,
- des budgets réduits et maîtrisés.



Toute l'équipe professionnelle du multi-accueil J. Bodson s'est déclarée volontaire pour participer au projet. Les actions pouvant être mises en place sont multiples : repas de saison, produits d'entretien soigneusement sélectionnés pour limiter l'impact des substances toxiques, réflexions anti-gaspillage, activités créatives proposées

aux enfants, maintien d'espaces naturels à l'extérieur...

- La semaine de la Petite Enfance aura lieu du 15 au 20 mai 2017 sur le thème « le livre dans tous ses états ». Elle sera cette année clôturée par le grand atelier des familles organisé par la Cour des Parents, la délégation Politique Familiale et Petite Enfance, et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF). La manifestation se déroulera sur le site du Centre d'Éducation pour Déficients Visuels (CEDV) rue de Santifontaine.
- Poursuite de la réflexion et de l'étude en vue de la nouvelle localisation de la halte-garderie les Tamaris. La structure devrait occuper, à terme, les locaux contigus au multi accueil J. Bodson.
- La signature de la Charte Ville Amie des Enfants le 21 novembre 2016 engage à justifier de la mise en œuvre d'actions spécifiques au sein des services et des établissements d'accueil petite enfance en vue de sensibiliser nos concitoyens, petits et grands au contenu de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ainsi, la médiathèque soutient un projet « le livre et la petite enfance ». Le service s'y associera en proposant une formation interne sur l'intérêt et la confection de kamashibai : littéralement, pièce de théâtre sur papier, genre narratif japonais où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs.
- Le dispositif Arc en Ciel est lauréat du Prix Territoria /UNICEF 2016 : Géré par le CCAS de la Ville de Nancy, un accueil et une prise en charge au domicile des parents

sont assurés par des étudiants de l'IRTS. Ce service permet aux parents qui s'engagent dans des actions (aux horaires atypiques) de réinsertion professionnelle, d'aide au maintien de l'emploi, de reprise d'un emploi ou de formation professionnelle de bénéficier de cette formule de garde, qui assure le relais avant ou après la prise en charge institutionnelle (crèche, école...). Ouvert dès 5h et à partir de 18h30 jusqu'à minuit. En 2015, 42 familles ont bénéficié du dispositif pour 53 enfants et 25 étudiants recrutés.

- Mise en œuvre des directives de la circulaire ministérielle du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations particulières pouvant toucher la sécurité des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : avec l'aide de la direction de la sûreté publique, de la direction du patrimoine et la Police municipale, le pôle Petite Enfance organise les visites de tous les EAJE municipaux afin de poser une analyse des risques, de déterminer des moyens de protection et de formation du personnel ainsi que d'élaborer un protocole de mise en sûreté qui sera soumis au Maire. Il a par ailleurs été acté l'engagement de partager notre expertise avec les structures associatives, complètement démunies face à cette demande inédite.

PÔLE SÉNIORS

Le Pôle Seniors du CCAS propose aux nancéiens des services et des équipements tout au long de leur parcours de vieillissement. Le projet de service 2012-2017 définit l'offre de

service et les orientations stratégiques envisagées autour de trois axes :

- Sécuriser les parcours de vieillissement,
- Lutter contre les exclusions sociales familiales et culturelles,
- Veiller au bien-être et à la santé au travail et renforcer les compétences professionnelles des agents.



L'année 2017 sera marquée dans le secteur gérontologique par les principales avancées de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement. Cette loi financée dégagera pour les collectivités dont les budgets sont contraints, des financements complémentaires. La Conférence des financeurs présidée par le président du Conseil Départemental octroiera en 2017 des forfaits autonomie en apportant des budgets complémentaires pour chaque résidence autonomie. Ces sommes contribueront à financer le développement de services élargis dans les résidences autonomie (blanchisserie, soutien des animations collectives proposées dans les établissements au profit des résidents et des riverains). Le Pôle Seniors avait anticipé cette mutation avec le projet Pôle

Ressources Seniors comme un lieu d'information, un espace ressource offrant des services et des animations pour les riverains seniors.

Une nouvelle grille tarifaire simplifiée établie pour l'année 2017 permettra également aux retraités aux revenus modestes d'accéder plus facilement à l'offre de service proposée avec des baisses de tarifs sur les tranches de revenus situés en dessous de 1 091 € en tenant compte des ressources et des effets de seuils observés notamment sur les budgets et le reste à vivre des personnes bénéficiaires d'allocations non contributives.

La lutte contre les exclusions sera encore au cœur du projet de service en 2017 avec le développement de projets culturels au sein des résidences autonomie co-construits avec le service des publics du musée à la suite de l'exposition dédiée au peintre Friant. En 2017, le projet abordera le thème des arts de la table (avec visite au musée des Beaux-Arts autour des natures mortes ainsi qu'une visite au musée de l'École de Nancy pour découvrir notamment la salle à manger...). Des animations autour de ce thème seront réalisées dans les pôles ressources seniors.

La démarche qualité sera développée en 2017 avec une action précise en faveur des nouveaux bénéficiaires de la livraison de repas à domicile.

Le 4 octobre 2016, la Ville de Nancy a lancé la démarche « Ville Amie des Aînés » qui fédère et rassemble l'ensemble des services pour construire une politique intégrant le vieillissement de la population. Des panels seniors seront constitués dans des quartiers de la ville au cours du premier semestre 2017.

**L'ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES AGÉES
DÉPENDANTES (EHPAD)
« NOTRE MAISON »**

L'Ehpad Notre Maison est la maison de retraite médicalisée du CCAS de la Ville de Nancy gérée avec un budget annexe autonome mais ne disposant pas de la personnalité juridique.

Doté d'une capacité de 111 lits, c'est un établissement public qui accueille aujourd'hui des personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé ou l'isolement nécessite un placement adapté à leur pathologie. Ne disposant pas d'unité spécialisée pour accueillir les personnes souffrant de troubles cognitifs comme la maladie d'Alzheimer, ni d'un plateau technique et hôtelier modernes, il a été nécessaire de réfléchir à la création d'un nouvel Établissement.

Dans ce cadre, la construction du nouvel Établissement sur un autre site de la Ville a été engagée

depuis le mois de septembre 2016 avec une mise en service pour la fin du printemps 2018.

Le nouvel Ehpad sera situé au cœur de Nancy, Place Cincinnati, dans un secteur en pleine mutation.

L'Ehpad organisera sa vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses murs pour s'ouvrir sur la cité. Dans le cadre du schéma gérontologique départemental, en lien avec le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, il accueillera donc, au cours du premier semestre 2018, 152 résidents dont 28 lits dédiés aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs associés. Il sera doté de tous les services déjà présents dans l'Établissement actuel mais dans un cadre de confort, de prestation et d'accueil spécifiques et modernes.

Il intégrera également 6 places en accueil de jour pour des personnes qui ont des troubles cognitifs afin de soulager les aidants.

B



ÉDUCATION

2017 constitue la dernière année de mise en œuvre du Projet Éducatif Nancéien adopté, pour 3 ans, en juin 2014. Elle constitue donc une année charnière au cours de laquelle devra être à nouveau scellé notre pacte local pour l'Éducation avec l'ensemble de la communauté éducative.

Le futur Projet Éducatif Territorial s'appuiera sur les bases solides d'une politique éducative ambitieuse incluant des services périscolaires élargis et diversifiés, un soutien actif aux équipes éducatives pendant les temps scolaires et un programme conséquent de travaux d'entretien,

de rénovation et de restructuration du patrimoine scolaire.

Les services périscolaires tout d'abord, sont accessibles à tous et sont organisés selon une large amplitude (7 h 30 à 18 h 30) dans toutes les écoles pour permettre la pleine conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents. Agréés en accueils collectifs de mineurs, ces services de qualité sont encadrés par du personnel qualifié, auquel des formations, notamment sur la prise en charge des publics spécifiques, seront proposées.



Les activités périscolaires, dont le volume a doublé en élémentaire depuis 2014, sont fréquentées par 60 % des élèves des écoles élémentaires (2 400) resteront gratuites. Organisées en partenariat avec le tissu associatif local, elles contribuent à donner corps à l'égalité des chances pour tous les enfants. Chaque enfant pourra continuer à s'initier à une discipline sportive et à une discipline culturelle, linguistique ou de loisirs. Les activités périscolaires pour les maternelles se poursuivront également, dans les mêmes conditions, avec essentiellement une initiation ludique à l'anglais et au sport.

S'agissant de la restauration scolaire, le nouveau marché entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le cahier des charges, déjà unanimement reconnu pour son exigence, prévoit un nouvel accroissement de la qualité des produits servis aux enfants : ainsi, les produits locaux représenteront 40 % des approvisionnements en 2017 et cette proportion devra s'accroître encore au cours de ce marché.

Le bio représentera désormais 10 % des produits servis, avec une coopération croissante avec les Paysans Bio Lorrains, pour un bio local. La totalité de viandes servies est d'origine française : s'agissant du bœuf et du porc, elle est produite en Lorraine par les éleveurs adhérents des Viandes du Terroir Lorrain. Le veau, l'agneau, la volaille et le poisson sont également tous labellisés. Le fromage proposé relève des Appellations d'Origine Protégées. Le respect de la saisonnalité constitue une règle essentielle pour l'éducation au goût et à la nutrition des enfants. La Ville de Nancy s'y engage avec, en saison, 100 % de crudités, des potages, des pommes de terre, des fruits et des compotes frais et produits localement.

La politique tarifaire de ces services périscolaires a été révisée à la suite d'un travail concerté, avec la création d'une grille tarifaire basée sur le taux d'effort, adapté à la situation de chaque famille et garantissant l'accessibilité de ce service à tous. De plus, ont été maintenus la gratuité de l'accueil périscolaire le matin, la tarification à 1€ de la restauration scolaire et la gratuité des activités périscolaires.

Sur les temps scolaires, en 2017, la Ville continuera à accompagner

les élèves et leurs enseignants en organisant et en proposant un panel d'actions diversifiées dans le domaine culturel, sportif et citoyen. Des gestes de premiers secours, qui ont déjà permis de former plus de 13 000 enfants depuis plus de 10 ans, jusqu'aux parcours culturels des musées et établissements de la Ville et de la Métropole, en passant par les actions de développement durable et l'intervention des éducateurs sportifs municipaux en élémentaire, la Ville de Nancy est un véritable partenaire du temps scolaire.

Les classes de découvertes seront également toujours proposées aux classes de CM2, et les projets pédagogiques particuliers des écoles seront accompagnés financièrement (financement des transports, des prestataires ou de matériel).

Enfin, sur le plan patrimonial, l'action de la Ville de Nancy permettra la sécurisation accrue des établissements scolaires, la poursuite des opérations de restructuration du groupe scolaire du Montet et des écoles publiques Saint-Pierre, ainsi que l'engagement de la restructuration de l'école Jules Ferry, et la conduite d'un programme d'entretien et de rénovation de l'ensemble des groupes scolaires.

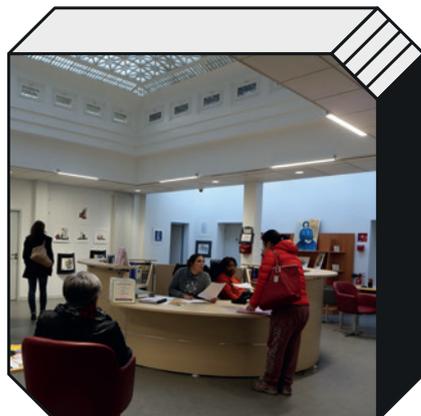
Les travaux supplémentaires de sécurisation, rendus nécessaires par la menace terroriste pesant sur l'ensemble du territoire national, pourraient être financés en partie par l'État dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Ils seront engagés selon leur niveau de priorité, défini

localement, à l'échelle de chaque établissement.

Enfin, la Ville de Nancy poursuivra le déploiement de son plan d'équipement numérique des écoles. Le projet nancéen, retenu dans le cadre de l'appel à projet national pour l'école numérique, sera soutenu à hauteur de 0,048 M€ par l'État, au travers du Ministère de l'Éducation nationale. Le câblage des écoles élémentaires étant désormais terminé, c'est l'accès de ces établissements au très haut débit qui s'engage désormais, avec un plan de raccordement qui sera conduit en 2017 et 2018. Outre l'équipement en outils numériques (vidéoprojecteurs interactifs, classes numériques mobiles), concerté dans le cadre du Groupement des directeurs d'école de Nancy, le déploiement d'un Environnement numérique de travail (ENT) est également envisagé pour 2017. Cette année sera également mise à profit pour engager une concertation en faveur d'un plan de déploiement du numérique adapté aux besoins et aux usages des écoles maternelles.

C**COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ****L'ACTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Au sein du pôle accompagnement social du CCAS, le nouveau règlement des aides au bénéfice des personnes en difficulté en place depuis septembre 2015, a été rodé au cours de l'année 2016 en lien avec le nouveau logiciel métier qui a été changé en même temps.



Il a permis de renforcer la place de l'épicerie sociale située sur le Plateau de Haye et de décliner un dispositif cohérent qui a pour objectif premier de rendre chaque demandeur acteur de son rétablissement. À cette fin, un programme d'actions est développé à destination des bénéficiaires de l'épicerie plus particulièrement mais ouvert à tous les nancéiens, notamment dans le cadre du développement durable :

- avec le Centre technique régional de la consommation des ateliers sur la consommation, les produits bio, comment bien utiliser ses produits ménagers.

- avec l'association Réciprocité des ateliers sur la maîtrise d'énergie, les éco-gestes.
- avec la cuisine pédagogique, apprendre ou réapprendre à cuisiner des produits frais.
- avec les « Jardins partagés » des ateliers compostage et techniques de jardinage.
- avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, participation au « Défi énergie » par la création de groupes qui doivent faire évoluer leurs pratiques de consommation en matière de ressources (énergie, eau ...) pour, à la fin, calculer les économies faites en appliquant les éco-gestes.

Par ailleurs, devant les difficultés que rencontre l'épicerie sociale associative la « Maison de la solidarité du Placieux » subventionnée par les CCAS de Villers et de Nancy, ce dernier a proposé de reprendre la gestion de l'épicerie en la positionnant au centre du quartier d'Haussonville. Cette solution a été actée par l'assemblée générale de l'association et le travail de reprise est entamé. Des locaux sont réservés par l'OPH place de la 9^e DIC et les plans de l'agencement sont en cours de finalisation. L'ouverture est prévue pour l'automne 2017. Les bénévoles de l'association seront positionnés sur l'accompagnement et les actions collectives. Ce nouvel élément complètera et renforcera le dispositif par une proximité qui permettra ainsi un accès plus aisé à un plus grand nombre de nancéiens en situation de fragilité.

Le pôle développement social du CCAS tend à renforcer les approches transversales et les projets partenariaux en faveur des Nancéiens :

- Les testeurs de l'accessibilité en action pour adapter les outils de communication du dépistage organisé des cancers. Le CCAS de Nancy est engagé depuis un an à coproduire des outils d'information pour inciter les personnes en situation de fragilité sociale ou de handicap à participer davantage au dépistage des cancers. Ce projet est construit en collaboration avec les membres associatifs du Réseau Nancéen des Testeurs de l'accessibilité. En 2017, le CCAS prévoit d'élargir le réseau au domaine de la santé mentale pour favoriser l'accès aux soins de tous.

Cette démarche participative vise à intégrer les publics prioritaires du CCAS dans la politique de prévention par la construction d'outils d'information adaptés et à renforcer la dynamique collaborative des associations qui agissent dans le domaine de la solidarité et du handicap.

- Le défi énergétique 2017 : le CCAS mettra l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du projet Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt. Le concours à énergie positive regroupera 3 équipes constituées d'habitants, de professionnels communaux de différents pôles, de bénévoles associatifs. Cette opération sera relayée dans trois quartiers nancéiens. Ce défi énergétique vise à :

- réaliser des économies d'énergie
- transmettre de bonnes pratiques via les éco-gestes
- sensibiliser l'ensemble des Nancéiens
- valoriser les professionnels en relayant l'information
- favoriser le partenariat associatif

- Communication des éléments clés 2016 : faire progresser la visibilité des actions portées par le CCAS : Le CCAS s'engage à présenter une information à la fois chiffrée, accessible, complète et ludique qui illustre les politiques sociales menées en 2016. Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux attentes des partenaires associatifs et institutionnels qui collaborent aux projets.
- informer les citoyens-usagers qui s'impliquent de plus en plus dans la sphère publique de l'offre de service du CCAS

- Poursuite et amplification des opérations de sensibilisation aux handicaps en direction des agents municipaux : une nouvelle campagne de sensibilisation, financée par le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sera lancée en 2017 au bénéfice des agents du CCAS, de la Ville de Nancy et de l'Opéra national de Lorraine. Cette campagne organisée en lien avec la Métropole du Grand Nancy sera conduite à partir des besoins identifiés par les managers et leurs équipes. Quatre opérations de sensibilisation seront organisées en avril, juin, octobre et décembre afin de répondre aux interrogations des agents. Cet

appui croisé avec l'accompagnement du référent handicap vise l'anticipation des situations de blocage et la sécurisation des parcours professionnels de tous.

- « Culture accessible, culture pour tous » : enjeux liés à l'accessibilité des établissements culturels et de loisirs : En prolongement de la Journée Internationale des Personnes Handicapées 2016 et de la semaine de manifestations culturelles qui suivra, le CCAS propose de contribuer à la réflexion engagée sur la communication dédiée aux personnes handicapées, notamment sur le relais de l'offre culturelle spécifique et adaptée.

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES.

L'attente des habitants en termes de santé, de gestion des risques et de prévention est légitime et de plus en plus affichée. Il impose que les collectivités en charge prennent les mesures de prévention ou de précaution visant à réduire les sources de nuisances et diminuer l'exposition des populations.

Ainsi le service Hygiène et Santé Publique associe les services municipaux, ceux de la Métropole du Grand Nancy, les services de l'État, le CHRU ou les associations et met en œuvre chaque année un programme d'actions pérennes visant à préserver, protéger et améliorer, la qualité de vie et la santé des Nancéiens, dans le cadre de ses compétences.

Quatre inspecteurs du service sont en charge de contrôler les établissements en matière d'hygiène alimentaire, de lutte contre l'habitat

indigne et insalubre, de la surveillance des établissements diffusant de la musique amplifiée notamment lors des passages de la Brigade Anti Bruit, ou bien d'engager la lutte anti-vectorielle par l'intégration maîtrisée de l'animal dans la ville. Chaque année des centaines de visites, de contrôles donnent lieu à des échanges avec les habitants, les propriétaires de biens, les gérants de société pour faire respecter les normes et les dispositions réglementaires en vigueur.

En termes de gestion des risques, Nancy est titulaire du Pavillon Orange décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile. Ce pavillon récompense les villes pour les efforts engagés dans la mise en place des moyens de protection des populations en cas d'apparition des catastrophes d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Pour accompagner cette démarche, la Ville a constitué, en 2016, une Réserve Civile et Citoyenne dont les membres qui ont été formés aux gestes de premiers secours et qui seront à même d'épauler les services municipaux ou d'autres services dans le cadre d'événements particuliers ou de crise majeurs marquant ainsi l'engagement sans faille des Nancéiens dans la solidarité qui nous unit. Elle sera mobilisée sur des grands événements en 2017.

POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, le projet urbain des quartiers nancéiens en géographie prioritaire a été actualisé autour d'un Contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, permettant d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de

développement économique et de renouvellement urbain sur les trois territoires politique de la Ville de Nancy.

Le Contrat de ville a pour objectif d'accompagner un programme d'actions à l'initiative des associations de proximité, des institutions partenaires et des services municipaux. L'ensemble de ces projets contribue à animer les quartiers, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.

Ce cadre contractuel de mise en œuvre du projet de développement humain et urbain s'adresse aux habitants du Plateau, du quartier d'Haussonville et du quartier des Grands Moulins.

L'année 2017 permettra aux partenaires de positionner leurs objectifs et engagements réciproques au regard des orientations fixées par le contrat de ville autour des axes suivants :

- l'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales en privilégiant la mise en œuvre d'un volet parentalité et en recherchant une meilleure mobilisation des ressources locales pour proposer des interventions concertées et complémentaires et des actions de qualité,
- le renforcement des solidarités et la lutte contre la précarité en consolidant et en développant l'offre de conseils et d'accompagnement en direction des publics et en poursuivant les accompagnements spécifiques et la réflexion menée autour de l'accès aux droits,
- la poursuite de la dynamique de rénovation sur le quartier du Plateau de Haye,

- l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants à travers la gestion des quartiers,
- la promotion des formations en alternance en facilitant l'orientation professionnelle et en levant les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes,
- la poursuite de la dynamique engagée autour de l'insertion professionnelle des adultes.



Parallèlement, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a prévu de faire une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux dans les quartiers politique de la ville. Le conseil citoyen est une instance de participation obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville.

Afin de respecter les spécificités des quartiers prioritaires et de mener une politique de participation cohérente sur l'ensemble du territoire nancéen, les conseils citoyens des quartiers prioritaires ont été adaptés en fonction des enjeux et besoins des quartiers, du nombre d'habitants et des liens intercommunaux.

Trois associations « conseils citoyens » ont été créées, leurs missions consistent à :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers des quartiers politiques de la ville,
- Contribuer aux programmations d'actions des territoires, à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur évaluation
- Élaborer et conduire des projets s'inscrivant dans le cadre des contrats de ville.

Ces conseils citoyens seront amenés à conforter leur dynamique, à participer aux différents comités de pilotage du contrat de ville, à suivre la mise en œuvre de projets spécifiques pour les quartiers.

Dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine, le conseil citoyen du plateau de Haye sera associé à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain.



Sur l'année 2017 la ville de Nancy poursuivra également le soutien qu'elle apporte également à l'association coopérative des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins partagés ont été réalisées sur les espaces libérés par

la démolition partielle du Cèdre Bleu et l'association rassemble habitants, bailleur, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbaine. Ces aménagements sont finalisés et l'ensemble des parcelles a été attribuée. Cette association propose, dans le respect du développement durable et de la cohésion sociale, sur le territoire du Plateau de Haye :

- de gérer, cultiver et entretenir ces espaces avec l'aide des habitants du Plateau et de ses acteurs (ateliers de jardinage à destination des adhérents qui le souhaitent)
- d'animer et enseigner la culture partagée de ces ensembles dans une préoccupation de transmission générationnelle (projets avec les écoles, les associations et institutions du plateau de Haye)
- de contribuer à l'animation culturelle, solidaire et au développement social urbain du Plateau de Haye (participation aux diverses manifestations du Plateau).

DROITS DE L'HOMME, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN ENGAGEMENT HUMANISTE RENOUVELÉ

Face aux nombreux défis économiques, sociaux et sociétaux qui pèsent sur les sociétés occidentales, Nancy, ville humaniste, renouvelle avec force et conviction son engagement à promouvoir le respect des Droits de l'Homme, améliorer les conditions d'intégration, prendre en compte le devoir de mémoire, lutter contre toutes les formes de discrimination, faciliter le dialogue entre les cultes et sensibiliser à la

solidarité internationale, afin de préserver le vivre-ensemble et réduire, de façon pérenne, les inégalités sociales.

Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2017 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra un calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, relancera le label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy, dont la représentation assure la Viceprésidence de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire.

Dans ce cadre, l'année 2017 verra le lancement du projet participatif « Nancy Inclusive » rappelant que chacun peut et doit trouver sa place sur le territoire nancéien. L'objectif est la création de nouvelles procédures et de nouveaux outils (numériques, guide des étrangers actuellement à l'étude) destinés à améliorer l'intégration citoyenne de chacun dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines auxquelles Nancy est tellement attachées. Cette action partagée s'accompagnera d'une grande exposition culturelle et historique « Lorrains sans Frontières » qui mettra en avant, au sein du Musée Lorrain, l'histoire et la mémoire des migrations humaines à Nancy et en Lorraine, permettant de mieux connaître et de reconnaître les parcours de vie de celles et ceux qui à un moment de leur histoire ont posé ici leurs valises pour y façonner une nouvelle vie.

D



JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

JEUNESSE

Dans le droit fil de son engagement en faveur de la « République des jeunes », la Ville de Nancy entend poursuivre son partenariat avec les 7 Maisons des Jeunes et de la Culture de Nancy et l'Union qui les fédère. A ce titre, elle a procédé au renouvellement, pour l'année 2017, des conventions qui la lie aux MJC, au bénéfice d'une action socio-éducative diversifiée, adaptée aux besoins de chaque territoire et aux

attentes d'un public varié.

La Ville poursuivra également son soutien, par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet, aux plus de 50 associations œuvrant en faveur de la jeunesse. Ainsi, le partenariat avec les Centres sociaux et leurs associations d'utilisateurs, comme avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tel le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas, demeurera, en cohérence avec l'exigence de

transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture.

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy engagera la restructuration de la MJC des Trois-Maisons, afin d'accueillir les activités socio-éducatives de l'ancienne école de Fontenoy, appelée à être intégrée dans un projet urbain d'ensemble, tourné vers le développement, conduit à l'échelle de l'ensemble du Nord-Est de la ville. Les travaux de rénovation de la MJC Lillebonne seront poursuivis également.

Les associations et manifestations étudiantes seront accompagnées dans leurs projets qui animent la vie de la cité et contribuent à l'intégration de plus de 46 000 étudiants à Nancy. Ce sera le cas d'Aquacité, de la Nocturne étudiante et de Faim d'échanges notamment.



Pour sa part, le Conseil Nancéen de la Jeunesse lancera en 2017 les Prix Nancy Junior, destinés à soutenir, par le biais de bourses, les projets portés par les jeunes nancéiens à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale.

Il poursuivra également sa

sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.

SPORTS

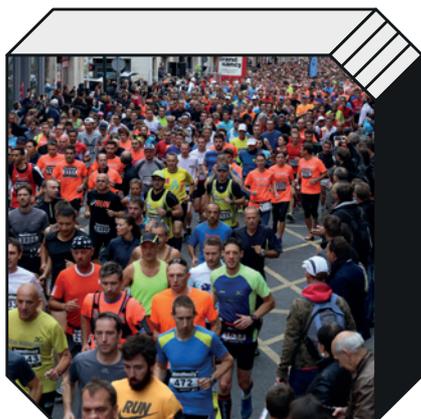
Le skate-park aménagé sur l'esplanade Lucien Cuénot, en concertation étroite avec ses futurs usagers et les représentants du Conseil citoyen sera pleinement opérationnel en 2017 et un événement dédié devrait consacrer son lancement au printemps. Cet équipement en structure béton et en accès libre d'environ 1 750 m² propose d'ores et déjà diverses formes et zones d'évolution de niveaux différents qui reproduisent le milieu urbain (street), avec des éléments de micro architecture (dénivelés, escaliers, rampes) et des courbes (bowls, plans inclinés).

Le gymnase Clemenceau, en partie détruit en octobre 2016 par un incendie volontaire, sera également à nouveau opérationnel au début de l'année 2017 après sa remise en état.

En complément de sa politique d'aménagement d'équipements structurants, la Ville de Nancy poursuivra son soutien au sport amateur. Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades, elle accompagnera ainsi les 200 associations représentant plus de 80 disciplines qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy. En lien avec la Métropole du Grand Nancy, un débat sera conduit sur les modalités du soutien à apporter aux clubs sportifs de haut niveau dont l'activité est désormais

comparable à une dynamique de professionnalisation.

Grâce à une nouvelle convention liant la Ville à son CCAS, deux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Ville de Nancy accompagneront deux heures par semaine, sauf pendant les congés scolaires, sur deux sites différents, les participants aux activités sportives organisées en partenariat avec le CCAS. La Ville de Nancy diversifie ainsi le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux. Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année 3 000 élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs, et des activités périscolaires sportives proposés sur les temps extra et périscolaires.



En termes de soutien aux manifestations d'envergure, la Ville de Nancy apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, du Semi-marathon du Grand Nancy en mars 2017 et aux courses de la Saint-Nicolas. Le soutien de la Ville se

concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous, à l'exclusion des championnats professionnels.

Enfin, 2017 sera l'année de l'accueil à Nancy des Championnats du monde scolaires d'athlétisme au mois de juin. Ce Mondial permettra à Nancy d'accueillir plus de 1 000 athlètes issus de 35 pays pour sept jours de compétition.

4

Gestion durable et responsable de l'administration

UNE GESTION SAINE

La gestion durable consiste à réaliser des économies de fonctionnement dans un but clair : soutenir l'économie par l'investissement sans augmenter la fiscalité. Elle est responsable car non seulement elle ne fait pas peser sur les générations futures les choix d'aujourd'hui en maîtrisant le niveau d'endettement, mais aussi parce qu'elle n'obère pas la qualité du service public : elle est tournée vers la modernité et les attentes des citoyens. La Ville est également soucieuse du dialogue social et de la qualité des conditions de travail des agents municipaux, au service des citoyens, dans un environnement parfois difficile et économiquement fragilisé.

UNE GESTION MAÎTRISÉE

La Ville poursuit avec l'ensemble de son personnel et des organisations syndicales représentatives un dialogue social constructif, bien au-delà de l'organisation réglementaire des instances paritaires.

La Ville de Nancy et son Centre Communal d'Action Sociale poursuivent la démarche de prévention des risques psycho-sociaux engagée jusqu'en 2020, par le biais de démarches de sensibilisations, de formations, mais aussi d'ateliers participatifs dont l'objet est la

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

proposition de solution concrète de prévention et d'accompagnement.

Le budget primitif 2017 poursuivra l'effort financier amorcé en 2016 sur les crédits de formation pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière.

La Ville a revu en 2016 l'ensemble de ses projets de direction visant une optimisation de l'organisation, dont l'un des effets est de permettre la réduction concertée des heures supplémentaires en conformité avec le plan d'équilibre et de développement (soit -30 % en 2017 par rapport à 2014).

Enfin sur le plan de la rationalisation du parc immobilier, la Ville poursuit la valorisation de ses bâtiments, soit par la mise en location onéreuse de locaux initialement occupés par des services municipaux, soit par des cessions (plus de 3,5 M€ seront prévus en 2017). Certaines associations, concernées par les mesures de gestion, sont accompagnées dans la recherche de nouveaux locaux, soit dans d'autres bâtiments municipaux plus adaptés, soit auprès d'autres structures susceptibles de les accueillir.

NANCY NUMÉRIQUE

L'année 2016 a été consacrée à la structuration du projet numérique

de la ville de Nancy ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau site internet et de sa plateforme de services en ligne appelée Gestion de la Relation Citoyenne (GRC).

Plus de 70 téléservices sont en ligne depuis le 15 décembre. Ces téléservices concernent principalement la famille (portail famille intégré au site regroupant toutes les prestations scolaires et périscolaires), les formalités administratives (élections, état civil) et les demandes d'intervention (graffitis, éclairages publics, déchets, etc.).

Les 3 guichets uniques (Nancy en direct, Centre de ressources de la vie associative et Accueil commerces entreprises) disposent dorénavant eux aussi d'un accès téléservices personnalisé. Cette GRC, mise en ligne le 15 décembre 2016, constituera l'axe central du projet numérique d'administration exemplaire pour l'exercice 2017.

Les objectifs sont de mettre en place des services au plus proche des citoyens par le biais :

- des services accessibles 24h/24 et 7j/7 via des téléformulaires,
- d'une traçabilité et un suivi des demandes directement accessible par l'utilisateur,
- de la mise en œuvre d'un compte citoyen permettant à un usager régulier des téléservices de se créer un compte lui permettant un accès facilité à ses informations, le pré-remplissage des formulaires et la mise à disposition d'un porte-document électronique lui permettant de stocker tout document personnel numérisé,
- d'une gestion intelligente et simplifiée de l'identité

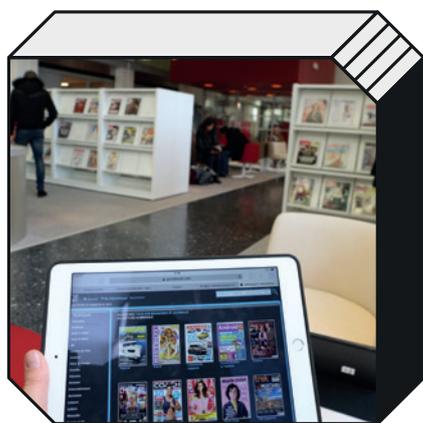
électronique de l'utilisateur qui se traduit en particulier par l'interconnexion totale avec la plateforme France Connect, projet national qui permet sous le contrôle total de l'utilisateur de s'interconnecter avec des services nationaux (impôts, caisse d'assurance maladie, points du permis de conduite, assurance retraite, etc.)

- d'une mise en conformité totale de notre fonctionnement de traitement des demandes avec la réglementation désormais en vigueur pour les collectivités territoriales : le décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique applicable dès le 7 novembre 2016 et définissant les conditions d'application du droit de saisir l'administration des collectivités territoriales par voie électronique, et le décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches notamment des collectivités territoriales qui fixe limitativement les exceptions définitives ou temporaires jusqu'au 7 novembre 2018.

Ces objectifs entraînent un travail important dans l'organisation des services municipaux autour du traitement de la demande, des modes de coopération avec les services de la Métropole. C'est ainsi qu'un travail considérable et essentiel d'accompagnement au changement sera engagé sur tout l'exercice 2017.

L'ensemble de cette démarche passe aussi par la poursuite de la modernisation de notre système d'information qui se poursuit en collaboration avec la direction des systèmes d'information et des télécommunications de la Métropole du Grand Nancy et d'une action importante sur les matériels.

C'est ainsi que sera réexaminé l'ensemble des postes de travail avec une réflexion sur les équipements en mobilité (tablettes, smartphones) et sur l'ergonomie des postes de bureau (double écran, moyens d'impression), ceci devant conduire à une amélioration tant de la qualité des services rendu aux usagers que des conditions de travail des agents.



Le déploiement de nouveaux téléservices va continuer à se poursuivre sur 2017 avec un objectif de plus de 100 formulaires en ligne. Il faut aussi noter qu'il sera possible de payer en ligne l'ensemble des services payants de la ville et qu'un portail de services complet pour les associations sera déployé.

Afin de continuer l'amélioration des services au citoyen, le processus de traitement des demandes va complètement être revu sur l'année

2017. Traitement du courrier, accueil téléphonique, guichet Nancy en direct, mails sont autant de canaux d'entrée qu'il convient d'unifier et de suivre afin que le citoyen dispose de tous les moyens pour avoir des services administratifs de qualité. Le suivi de ces demandes devra aussi permettre d'améliorer les conditions de travail des agents et d'anticiper les besoins futurs des habitants par la collectivité.

Durant l'année 2017, le processus de dématérialisation au sein de la ville va s'accélérer. Ainsi, après la dématérialisation des convocations et ordres du jour du conseil municipal, sera engagée la dématérialisation des commissions et autres réunions paritaires. Toutes ces mesures entraînent l'économie de plusieurs centaines de milliers de copies par an mais aussi une meilleure fluidité de la circulation de l'information.

Le déploiement de tous ces services numériques ne se fera pas au détriment de l'accueil physique des usagers : notre collectivité doit nécessairement prendre en compte l'ensemble des aspects de médiations numériques en développant les mesures d'accompagnement appropriées. Ainsi par exemple, à l'occasion des déclarations de revenus 2016, des actions seront mises en œuvre pour faciliter la déclaration de revenus en ligne pour tous.

Des actions sur la co-construction des données numériques et l'ouverture des données (Open Data) en coopération avec la Métropole du Grand Nancy s'engageront aussi, en particulier sur les aspects cartographiques par le biais d'engagement d'actions avec la communauté Open Street Map et les conseils citoyens. Plusieurs

cartoparties seront ainsi organisées dans le courant 2017. Ces actions viennet aussi renforcer l'orientation « logiciel libre » souhaitée par le projet de ville.

Par ailleurs, des actions importantes dans le domaine de l'école du 21^e siècle vont se poursuivre avec le raccordement au Très Haut débit d'une grande partie des écoles élémentaires en 2017, le déploiement des espaces numériques de travail pour tous, tout ceci venant en complément de la politique importante d'équipement en classes mobiles et en tableaux blancs interactifs engagée depuis le début du mandat et de la poursuite de l'initiation des enfants et des parents à l'univers numérique, ses dangers et par conséquent ses enjeux.

DES SERVICES AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2017, avec cependant deux évolutions majeures : l'enregistrement des Pactes civils de solidarité (PACS) en mairie et l'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques.

Ces mesures transférées par l'État et compensées très partiellement

financièrement devraient accroître considérablement l'activité des services de l'état civil et de la population, des élections et des mairies de quartier. La Ville de Nancy, par sa centralité, accueillera en effet, au-delà de ses propres administrés, les citoyens des autres communes non dotées par l'État en équipements numériques permettant l'instruction des nouvelles cartes nationales d'identité, à l'échelle métropolitaine et bien au-delà. Elle accueillera également des usagers supplémentaires, vraisemblablement nombreux, pour l'enregistrement et éventuellement la dissolution de leur PACS.



Cette activité s'ajoutera donc à l'enregistrement et à la mise à jour de 26 500 actes d'état civil par an (naissances, mariages, décès, transcription de mentions, etc.).

En matière d'état civil, encore, et dans le cadre de la modernisation des services publics, l'État a mis à l'étude différents projets d'échanges dématérialisés d'informations. Un de ces projets concerne les échanges dématérialisés d'informations relatives à l'état civil entre mairies, puis avec les notaires ou les

organismes de gestion des comptes sociaux. Une plate-forme nationale appelée COMEDec (COMmunication des Échanges de Données de l'État Civil) a été créée en 2012.

La Ville de Nancy est au nombre de celles qui ont été retenues dans un premier temps pour participer à une phase de test pilote depuis l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré ce dispositif dans sa phase opérationnelle. Cela doit permettre de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés aux demandes d'actes, soit environ 93 000 par an.

2017 sera également une année électorale importante avec l'organisation directe de deux scrutins : l'élection présidentielle et les élections législatives. Après la phase de révision des listes électorales en 2016, consécutive à la refonte de la liste électorale communale induite par le redécoupage des cantons, le service de la population, des élections et des mairies de quartier assurera l'organisation complète de ces scrutins généraux.

Ce service, concerné donc par les nouvelles modalités d'instruction des cartes nationales d'identité poursuivra par ailleurs l'instruction de divers dossiers administratifs (attestation d'accueil, recensement citoyen, passeport) et la collecte annuelle relative au recensement de la population, sous l'égide de l'INSEE

La fréquentation de ces services est importante, avec plus de 800 personnes accueillies par semaine, la restitution d'environ 93 000 actes et de 13 000 pièces d'identité sont produites et délivrées

chaque année.

Dans les cimetières de la commune, est assurée la gestion de plus de 42 000 concessions funéraires ou cinéraires. En 2017, l'aménagement du cimetière du Sud et la pose de nouveaux columbariums se poursuivra dans les années à venir afin de répondre à la forte augmentation du mode cinéraire qui est croissante ces dernières années.

Une réflexion est en cours pour développer la politique du « zéro phyto » conduite depuis 2006 par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, qui devra s'appliquer pour les cimetières dès 2020. Des actions de formation seront programmées pour accompagner les équipes techniques des cimetières et en améliorer l'entretien.

UNE VILLE PARTICIPATIVE

Fort de son réseau d'instances de participations agissant au quotidien pour contribuer efficacement à la mise en œuvre des politiques publiques, la ville dispose d'instances de réflexion mobilisées régulièrement.



Les 7 conseils citoyens ont préparé un

programme de travail qu'ils mettent en œuvre. Parmi ces actions, les conseils citoyens travailleront sur le budget participatif voirie leur permettant, sur le réseau secondaire, de définir les priorités dans leur quartier et leur phasage. Les conseils citoyens seront aussi mobilisés par les adjoints en charge des territoires sur les projets urbains.

Le conseil des entrepreneurs, le conseil nancéien de la jeunesse, les réunions de quartier, les visites de terrains seront aussi l'occasion d'échanger sur les projets et sur les demandes du quotidien.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

La mise en service, en septembre 2015, du Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, témoigne d'une forte volonté de la Ville de Nancy de soutenir et d'accompagner les associations de son territoire. Il assure une prise en charge unifiée des demandes associatives et garantit leur traitement rapide.

Cette porte d'entrée unique pour les associations est désormais bien connue de toutes les associations puisqu'elle assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite ou grande.

Dans une période marquée par les exigences accrues de sécurisation des manifestations notamment associatives, le CRVA constitue un lieu de coordination indispensable pour permettre au tissu associatif d'inscrire ses projets dans le respect des prescriptions de l'État en matière de sécurité. En 2017, le CRVA poursuivra donc cette mission indispensable, en complément de ses missions initiales.

Après avoir mis en place en 2016 une journée de formation aux responsables associatifs dans le cadre du Forum inter-associatif qui s'est tenu le 5 novembre dernier, le CRVA coordonnera l'organisation de la Fête des Associations, désormais biennale au début du mois de septembre 2017.



STANISLAS
LEZIKOWSKI
POLSKI
WIELKI
WŁADZKA
POLSKA
1765-1851

